



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES



RAPPORT DE MI-PAROURS

Canada 

LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES



RAPPORT DE MI-PAROURS

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada

Le point sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour les langues officielles : rapport de mi-parcours

Publ. par Bureau du Conseil privé.

Également disponible sur l'Internet.

www.pco-bcp.gc.ca/olo

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit.: Update on the implementation of the Action Plan for Official Languages, midterm report.

ISBN 0-662-69390-6

No de cat.: CP22-84/2005

1. Programme des langues officielles (Canada).
2. Politique linguistique—Canada.
3. Canada—Administration—Politique linguistique.
4. Minorités linguistiques, Services aux—Canada.

I. Canada. Bureau du Conseil privé. II. Titre. III. Titre: Update on the implementation of the Action Plan for Official Languages, midterm report.

FC145.B55C36 2005

306.44'971

C2005-980278-2E

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005



PRÉFACE

Mot du ministre responsable des Langues officielles

Il y a maintenant 29 mois, notre gouvernement présentait aux Canadiens et aux Canadiennes son Plan d'Action pour les langues officielles. Un plan d'une envergure considérable, fruit d'un travail tout aussi considérable. On parlait à l'époque d'un nouvel élan donné à la politique des langues officielles du gouvernement du Canada.

Je suis de ceux qui croient qu'il s'agissait-là de beaucoup plus qu'un nouvel élan. Il s'agit en fait d'une nouvelle vision appuyée sur un plan de travail détaillé. Nous avons ramené la dualité linguistique au centre de nos préoccupations et l'avons insérée plus que jamais dans notre grand projet canadien.

Nous sommes déjà rendus à l'étape du rapport de mi-parcours de la mise en œuvre de ce plan d'action. Pour ce faire, nous avons, une fois de plus, innové en demandant à nos partenaires de la communauté—la Fédération des communautés francophones et acadienne et le Quebec Community Groups Network—de participer à la réalisation de ce rapport en y insérant leurs propres commentaires.

Je suis très conscient du chemin qui nous reste à parcourir afin de mettre en application notre plan d'action dans toutes ses facettes. Jusqu'à maintenant la collaboration de nos partenaires, tant publics que communautaires, nous assure un certain confort et me permet d'envisager la deuxième étape avec optimisme. C'est avec fierté que je vous présente ce rapport de mi-parcours et c'est avec enthousiasme que je continue le travail.



Mauril Bélanger

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Une évolution continue	1
1. Consultations	4
Consultations ministérielles	4
Consultations dans le cadre de responsabilités législatives particulières	5
Consultations sectorielles	6
2. Le Plan d'action pour les langues officielles	10
2.1 L'éducation	10
2.2 Le développement des communautés	15
La petite enfance	15
L'accès aux services de santé	17
L'accès à la justice	20
L'immigration	23
L'économie	25
La vie communautaire	29
Les partenariats avec les gouvernements des provinces et des territoires	31
2.3 L'industrie de la langue	33
2.4 Une fonction publique exemplaire	35
2.5 Imputabilité et coordination	39
3. Le cadre horizontal de gestion	42
Un fait marquant de la coordination horizontale	42
4. La recherche en langues officielles	47
Renforcer la capacité d'application de la recherche	47
5. Perspectives d'avenir	52
Consolider les acquis	52
Annexe 1	55
Description du Programme des langues officielles	55
Annexe 2	57
Bilan des communautés	57
Fédération des communautés francophones et acadienne	57
The Quebec Community Groups Network	73
Annexe 3	77
Sommaire du financement pour le Plan d'action	77

INTRODUCTION

UNE ÉVOLUTION CONTINUE

LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

Rendu public le 12 mars 2003, le Plan d'action pour les langues officielles est fait d'un cadre d'imputabilité et de coordination et de trois grands axes : l'éducation, le développement des communautés et une fonction publique exemplaire. Une aide au développement des industries de la langue appuie ces trois axes prioritaires. Le gouvernement du Canada s'est engagé à présenter un rapport sur les progrès du Plan d'action pour les langues officielles à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre¹. Le présent rapport remplit la première partie de cet engagement. Les renseignements généraux qu'il contient sur les années financières 2003-2004 et 2004-2005 pourraient mener à des ajustements. Toutefois, il ne s'agit pas encore d'une évaluation formelle des résultats. Le travail de suivi et de cueillette des données se poursuivra en vue du rapport final prévu à l'automne 2008.

Depuis mars 2003, deux discours du Trône ont réitéré la priorité que le gouvernement du Canada accorde à la dualité linguistique du pays et sa ferme intention d'appliquer le Plan d'action pour les langues officielles. En décembre 2003, un membre du Cabinet était assermenté à titre de ministre responsable des Langues officielles et cette pratique a continué

après les élections de juin 2004. Le gouvernement demeure donc résolu à poursuivre le nouvel élan donné à sa politique et à la dualité linguistique canadienne.

« La dualité linguistique est au cœur de l'identité du pays. (...) Le gouvernement veillera à valoriser cet atout dont bénéficie l'ensemble des Canadiens. Il s'assurera que les groupes minoritaires de langue officielle disposent des outils nécessaires afin que leurs membres puissent pleinement contribuer à l'essor de notre société. » Gouvernement du Canada, Discours du Trône, le 2 février 2004, page 17.

« Notre engagement profond à l'égard des droits de la personne et du respect mutuel cimente nos collectivités. (...) Le gouvernement est déterminé à défendre ces valeurs. Il s'emploie à appliquer le Plan d'action en matière de langues officielles, et il continuera de promouvoir la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle. » Gouvernement du Canada, Discours du Trône, le 5 octobre 2004, page 12.

Cette détermination s'accompagne d'une volonté de transparence, conforme à la manière dont le Plan d'action a été élaboré et à l'engagement pangouvernemental de faire rapport aux Canadiens sur les résultats des politiques et des programmes. En plus de décrire les démarches des institutions fédérales, ce rapport d'étape présente le point de vue des communautés sur le bilan initial du Plan

1. Gouvernement du Canada, Le Plan d'action pour les langues officielles, page 16.

Nota : Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre afin d'alléger le texte. Sauf indication contraire, le mot communauté désigne une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

d'action. Il reste beaucoup à faire, nous le savons. La prise en compte à la fois des constats de l'administration fédérale et d'autres partenaires permettra de repérer des faiblesses possibles et de préparer l'avenir avec plus de perspicacité.

LE PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

La mise en œuvre du Plan d'action ne pouvait se faire sans tenir compte de ce qui existait avant. Un regard sur toute la politique des langues officielles s'est donc rapidement imposé. Au fil des mois, le Programme des langues officielles (PLO) en est venu à désigner l'ensemble des activités par lesquelles le gouvernement du Canada s'acquitte des obligations et des engagements contenus dans la *Loi sur les langues officielles* et décrits dans le cadre d'imputabilité et de coordination. La description de ce concept se trouve à l'Annexe 1 du présent rapport.

La nécessité de lier ainsi les mandats et les activités de toutes les institutions fédérales ne signifie pas que l'on doive modifier les rôles particuliers dévolus par la Loi à certains ministres et organismes clés. Ces attributions demeurent. Le rôle du ministre responsable des Langues officielles en est un de coordination générale, au-delà de la partie VII de la Loi confiée à la ministre du Patrimoine canadien, et des parties IV, V, VI relevant du président du Conseil du Trésor. Il fournit au gouvernement une vue d'ensemble et aux Canadiens un interlocuteur capable de lier toutes les parties de la Loi entre elles. En présentant les mesures prises dans plusieurs secteurs et en insistant sur la collaboration interministérielle, le rapport de mi-parcours tente d'illustrer cette interdépendance.

LA STRUCTURE DU RAPPORT DE MI-PARCOURS

Le Chapitre 1 porte sur la manière dont le gouvernement du Canada a consulté ses partenaires : consultations ministérielles coordonnées par le Bureau du Conseil privé; consultations tenues dans le cadre des responsabilités législatives particulières de Patrimoine canadien et du Conseil du Trésor; dialogue entre les communautés et plusieurs institutions fédérales dans leurs champs d'action. Il décrit comment ces échanges ont nourri le travail des fonctionnaires et des ministres; il cerne avec autant de précision que possible le point de vue communautaire avec l'aide de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) et du Quebec Community Groups Network (QCGN).

Le Chapitre 2 s'attache principalement aux initiatives du Plan d'action pour les langues officielles et aux investissements des institutions concernées depuis le 12 mars 2003. En tout, 123,4 millions de dollars ont été dépensés, sur les 751,3 consentis dans le Plan, sans compter les 36 millions du Fonds d'habilitation venus s'ajouter au total en 2004-2005. En règle générale, les structures nécessaires ont été établies; la mise en œuvre est enclenchée et devrait s'accélérer à partir de maintenant.

Le Chapitre 3 décrit un fait marquant de la coordination horizontale, soit l'élaboration du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (le cadre horizontal de gestion) du PLO. Découlant de l'exigence d'imputabilité collective associée au Plan d'action, ce cadre oriente la gestion des langues officielles sur les résultats. Il offre une structure de gouvernance qui chapeaute tous les secteurs

d'intervention ainsi que des mesures de rendement qui relient les différents volets entre eux, et met en commun des indicateurs et les données qui les sous-tendent. Il ne remplace en aucun cas les systèmes de mesure du rendement de chacune des institutions; chaque ministère ou organisme demeure responsable d'évaluer en détail les initiatives dont il a la charge. Le cadre horizontal de gestion s'appuie sur le suivi des ministères et des organismes pour dégager l'effet d'ensemble des activités. Sa mise en application ne fait que commencer.

Le Chapitre 4 vise la recherche. Il recense les activités du comité interministériel de coordination que préside le Bureau du Conseil privé, fait le point sur l'enquête postcensitaire à venir sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et souligne l'importante contribution de la recherche à la compilation des données qui vont nourrir l'évaluation du PLO.

Le Chapitre 5 propose des pistes d'amélioration pour la suite du Plan d'action et l'avenir du PLO. Bien qu'il soit difficile, à mi-parcours, de tirer des conclusions sur les résultats du Plan d'action, le rapport dégage des leçons de l'expérience acquise depuis mars 2003. On y explore aussi des possibilités qui conserveraient l'équilibre entre les priorités choisies et posent la question du renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles, dans le contexte plus large du PLO.

Les annexes contiennent des renseignements supplémentaires sur le Programme des langues officielles (Annexe 1), le point de vue des communautés (Annexe 2) tel que recueilli par la FCFA et le QCGN, et l'état des dépenses à mi-parcours (Annexe 3). Le cadre horizontal de gestion fait l'objet d'un document distinct

intitulé *La dualité linguistique canadienne : un cadre de gestion pour le Programme des langues officielles*.

1. CONSULTATIONS

CONSULTATIONS MINISTÉRIELLES

Le Plan d'action prévoit que les communautés minoritaires et les autres intervenants clés seront consultés au moins une fois l'an².

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

La Direction des langues officielles a instauré un cycle de consultations qui prévoit deux rencontres formelles chaque année avec les communautés : une au printemps, avec les hauts fonctionnaires des ministères participant à la mise en œuvre du Plan d'action, et une autre à l'automne, avec les ministres. Cinq rencontres ont déjà eu lieu : trois avec les hauts fonctionnaires (mai 2003, mars 2004 et mars 2005) et deux avec les ministres (octobre 2003 et octobre 2004).

Ces événements réunissent généralement une trentaine de représentants des communautés francophone et anglophone. Ils donnent aux représentants communautaires l'occasion d'exprimer leur point de vue sur la réalisation du Plan d'action; ils permettent au gouvernement du Canada de faire rapport sur ses activités et de sonder les communautés sur des dossiers d'actualité dans le domaine des langues officielles.

Les consultations de 2003 furent un contact initial, axé sur les stratégies de mise en œuvre du Plan d'action et sur les objectifs de

consultation. En 2004, les participants ont constaté que certains volets évoluaient plus vite que d'autres, notamment en raison des changements structurels dans l'appareil fédéral. Les communautés et les ministères ont abordé avec optimisme l'élaboration du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats dont il sera question au Chapitre 3 de ce rapport.

Deux ans après l'annonce du Plan d'action, on remarque une ouverture de part et d'autre. Les participants à la consultation de mars 2005 ont eu des discussions productives (notamment sur la notion de vitalité communautaire et la manière de l'appuyer); dans le même souci de transparence qui a présidé à l'élaboration du Plan d'action, le gouvernement s'est engagé à refléter le point de vue des communautés dans le Rapport de mi-parcours (voir l'Annexe 2). Si le format des rencontres reste à raffiner, ces consultations demeurent le reflet d'un engagement sans précédent de la part des institutions fédérales et permettent d'échanger à propos de ce qui a été fait.

« Toutes les personnes interrogées ont approuvé le processus (...) Cependant, plusieurs ont insisté sur le fait que des améliorations étaient souhaitables, voire nécessaires. Pour certains, le niveau de discussion étant davantage axé sur ce qui a été fait ne permet pas d'aborder un dialogue réel, comme par exemple une consultation qui mènerait à des propositions tournées vers l'avenir. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

2. Ibid, page 71.

CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE RESPON- SABILITÉS LÉGISLATIVES PARTICULIÈRES

Le Plan d'action souligne expressément qu'il ne modifie aucunement les rôles spécifiques attribués par la *Loi sur les langues officielles* à certains ministres et organismes clés, en particulier la ministre du Patrimoine canadien et le président du Conseil du Trésor³.

PATRIMOINE CANADIEN

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) entretient des liens privilégiés avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire depuis plus de 30 ans, conformément au rôle de la ministre pour la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Le Comité de concertation PCH – communautés francophones et acadienne et le Comité de concertation PCH – communauté anglophone du Québec constituent d'importants mécanismes de cette collaboration.

D'octobre à décembre 2004, PCH a mené une série de consultations à la grandeur du pays auprès de 455 représentants des milieux communautaires et institutionnels, sur l'avenir des relations du Ministère avec les communautés et celui des ententes Canada – communautés. Des valeurs et des principes fondamentaux s'en dégagent : confiance et respect mutuel; rôle central de PCH à l'appui du développement des communautés dans tous les secteurs; et importance d'une collaboration et d'une mobilisation véritables de la part des autres ministères. De plus, les mécanismes de

collaboration future devront maximiser les retombées non financières des actions de PCH; renforcer les valeurs de bonne gouvernance et de participation des citoyens sur lesquelles sont fondés les réseaux associatifs; et mettre en valeur l'engagement et la contribution bénévole des intervenants communautaires.

AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Dans le contexte des responsabilités qu'elle exerce au nom du Conseil du Trésor, en vertu des parties IV, V et VI de la LLO, l'Agence a mené des consultations intensives auprès de ses partenaires fédéraux et communautaires lors de l'examen des politiques sur la langue de travail et la gestion des ressources humaines, et sur les communications, le service au public et l'emploi des langues officielles sur les réseaux électroniques. Pour la Commissaire aux langues officielles, la révision des politiques constitue un pas dans la bonne direction. Dans son Rapport annuel 2003-2004, elle souligne que les nouvelles politiques « [...] ont l'avantage de renforcer la capacité des institutions fédérales à fonctionner dans les deux langues⁴. »

L'Agence a en outre impliqué les champions des langues officielles et les conseils fédéraux régionaux dans l'élaboration et la promotion du Programme d'innovation, dont le but est d'aider les institutions fédérales à améliorer leur prestation de services dans les deux langues, à créer un environnement de travail favorable au bilinguisme et à gérer le changement. Un vent de renouveau souffle sur le dossier des langues officielles en région, grâce aux initiatives des conseils fédéraux, par exemple, le Forum 4-2-1 dans l'Ouest et le Forum sur la dualité

3. Ibid, page 67.

4. Commissariat aux langues officielles, Rapport annuel 2003-2004, page 11.

linguistique (*Parle-moi, I'm listening*) au Québec. Le nombre accru de projets soumis par les institutions fédérales pour la phase III montre qu'il y a un effet d'entraînement.

« ... les arts et la culture, les communications et l'éducation cherchent encore un moyen d'instaurer des mécanismes de consultation où leur secteur serait reconnu à sa juste valeur... »

Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

CONSULTATIONS SECTORIELLES

Le Plan d'action prévoit que « [...] chaque institution fédérale doit [...] consulter, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des communautés minoritaires de langue officielle, dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes ⁵».

SANTÉ CANADA

Le modèle de collaboration qu'utilisent Santé Canada et ses partenaires est calqué sur celui que l'Organisation mondiale pour la santé a mis de l'avant en 1999 et appelé *Vers l'unité pour la santé*. Il suppose une complicité entre cinq grands partenaires : les professionnels de la santé, les gestionnaires des établissements de santé, les établissements de formation, les gouvernements et les communautés.

Chez les francophones, la Société Santé en français (SSF) et ses 17 réseaux est le mécanisme qui réunit tous ces acteurs à la même table. Ainsi, des médecins et des

spécialistes y apportent leur expertise; la FCFA en est membre; les ministères de la santé des provinces et des territoires et les gestionnaires des établissements y participent, en plus de Santé Canada; collèges et universités siègent au conseil d'administration de la SSF par l'entremise d'un représentant du Consortium national de formation en santé. Le Consortium regroupe lui-même une dizaine d'institutions postsecondaires réparties dans toutes les régions, qui travaillent ensemble à rendre les programmes de formation plus accessibles et ultimement, à élargir le bassin de professionnels francophones dans les communautés. Chez les anglophones du Québec, une approche semblable réunit les cinq types de partenaires, grâce au Community Health and Social Services Network, à l'Université McGill et au QCGN.

Le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire et le Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire, créés par le ministre de la Santé en 2000, constituent un lien direct avec Santé Canada. Coprésidés par le Ministère et les communautés, ils permettent d'avoir des discussions de fond sur une base continue. Leur travail s'est traduit par une meilleure compréhension du dossier des langues officielles et des besoins des communautés au Ministère d'une part, et par une meilleure connaissance des programmes de Santé Canada par les communautés d'autre part. On constate par exemple que les communautés développent maintenant des propositions répondant mieux aux exigences du Ministère.

Ce modèle de gouvernance, souvent qualifié d'approche exemplaire, a permis d'établir un niveau de confiance entre tous les partenaires,

5. Gouvernement du Canada, op.cit., page 70

d'acheminer les fonds disponibles là où ils pouvaient le mieux être utilisés, et d'étendre l'exercice de la diligence raisonnable à tous les niveaux.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA

Grâce à une autre structure paritaire – les comités nationaux de développement et d'employabilité (un pour les francophones et un pour les anglophones) –, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et plusieurs ministères ou organismes fédéraux appuient activement la planification communautaire et la création de mécanismes adaptés aux besoins sur le terrain. Les réseaux de développement économique et d'employabilité, ou RDÉE (francophones), et les Community Economic Development and Employability Committees, ou CEDEC (anglophones), regroupent les partenaires communautaires sur une base nationale et régionale. Ces partenaires siègent aux comités nationaux avec les représentants des ministères et organismes fédéraux.

Lors des consultations de septembre 2004 auprès des représentants des communautés et du gouvernement, les commentaires recueillis au sujet de la gouvernance et des mécanismes d'une approche horizontale à long terme ont mené à la création du Fonds d'habilitation (v. Chapitre 2). Un autre cycle de consultations a eu lieu au printemps 2005 avec le Bureau du Conseil privé. Il portait sur un mécanisme de reddition de comptes et sur l'établissement d'indicateurs de rendement pour ce programme.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Depuis sa création en décembre 2003, Développement social Canada a entretenu d'étroites relations de travail avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF) à propos des initiatives du Plan d'action pour la petite enfance. Une consultation a eu lieu en juin 2005 sur les priorités de financement pour les prochaines années, auprès d'organismes œuvrant dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en milieu minoritaire francophone. Parmi les initiatives majeures qui ont suivi, mentionnons le projet Partir en français de la CNPF, et le Profil d'entrée à la 1^{re} année dans une perspective langagière et culturelle, de la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants.

« Divers secteurs ont vu naître des relations basées sur le dialogue avec les instances gouvernementales ou leurs bailleurs de fonds; la petite enfance fait partie de ceux-là. (...) la satisfaction est grande, mais l'inquiétude réside dans le fait que ces dialogues ne sont pas encore ancrés dans des mécanismes formels, ce qui fragilise les acquis et l'avenir des consultations. »

Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

En septembre 2004, le Ministère a mis sur pied un comité d'experts pour l'aider à concevoir le projet pilote de recherche sur la garde des jeunes enfants, qui a pour but de démontrer les bienfaits des services en français dès le préscolaire pour le développement linguistique et culturel des enfants de milieux minoritaires. Le comité réunit des représentants de la CNPF, de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, de l'Alliance canadienne des

responsables et des enseignant(e)s en français langue maternelle, du Ministère, ainsi que des universitaires et d'autres experts de l'apprentissage des jeunes enfants.

INDUSTRIE CANADA

Industrie Canada a tenu deux séries de consultations avec les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Le développement économique communautaire était au cœur des discussions. Au printemps 2005, on a informé les participants des résultats d'études portant sur les investissements du Ministère et des organismes de développement régional (ODR); de la création d'une banque de données sur les groupes participant au développement des communautés; de l'élaboration d'une carte géographique des communautés; et du développement d'une « lentille 41 » pour le Ministère. Les consultations d'Industrie Canada contribuent à une meilleure compréhension des liens entre les priorités de développement économique des communautés et les programmes d'Industrie Canada et des ODR.

L'Association de l'industrie de la langue (AILIA), créée au printemps 2003 grâce au financement du Plan d'action, a pour mission de réunir les forces vives de l'industrie de la langue et d'en devenir le porte-parole afin de faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine. Ses activités pancanadiennes de réseautage ont permis aux entreprises et aux différents partenaires institutionnels d'engager un dialogue et de bâtir de nouvelles synergies.

JUSTICE CANADA

Le ministère de la Justice a créé une structure de consultation lui permettant de collaborer

efficacement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles est chargé d'examiner les obstacles et de trouver les pistes de solution en la matière, de prendre en considération les études sur le sujet, d'échanger sur les bonnes pratiques et initiatives dans chaque juridiction, et de saisir les sous-ministres des enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Avec l'Ontario, le Groupe a mis sur pied l'Institut de développement professionnel en langue française, à l'intention des procureurs de la Couronne bilingues et des intervenants du système judiciaire criminel. Ce projet permet à 15 procureurs de la Couronne bilingues d'une province autre que l'Ontario de suivre une semaine complète de formation professionnelle et linguistique en français. Le Groupe de travail vise la création d'un réseau de procureurs de la Couronne bilingues à travers le Canada.

Le Comité consultatif – Justice en langues officielles assure le lien entre les intervenants des milieux juridique et communautaire et le ministère de la Justice. Il est appuyé par le Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles, qui réunit en une seule instance les représentants des communautés minoritaires francophones et anglophones, et le Sous-comité – Article 41, qui tient des instances distinctes pour chacune des communautés. Les membres du Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles ont recommandé de poursuivre le travail de sensibilisation et d'information, d'offre active de services et de formation

continue. Les enjeux définis par les représentants communautaires membres du Sous-comité – Article 41 comprennent la disponibilité d'informations pertinentes, la nécessité de tenir compte des besoins émergents et des clientèles cibles (femmes, jeunes et nouveaux arrivants), et l'importance de la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Depuis mars 2002, le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) – Communautés francophones en situation minoritaire veille à la mise en place de conditions facilitant le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants au sein de ces communautés. Formé de représentants communautaires, d'organismes fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, il s'est réuni une dizaine de fois. Des comités similaires ont vu le jour aux niveaux régional et provincial – en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Atlantique.

En novembre 2003, le Comité directeur a lancé le *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, sur les enjeux liés à l'immigration francophone, les objectifs, les résultats, les mesures ainsi que les moyens à considérer dans l'élaboration des plans d'action national, provinciaux et territoriaux. En mars 2005, le Comité directeur a publié *Vers la francophonie canadienne de demain : Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, qui brosse un tableau des progrès réalisés jusqu'à

maintenant. Les initiatives de CIC renforcent les liens entre les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires, et assurent à ceux-ci un rôle de premier plan dans le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants au sein des communautés.

« Soulignons les mécanismes de consultation les plus exemplaires qui ont cours avec les secteurs de la justice, de la santé et de l'alphabétisation. Le dialogue est officialisé dans un comité permanent et l'ouverture est palpable. (...) le point de vue communautaire est considéré, discuté et intégré, à divers degrés ... » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

2. LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

2.1 L'ÉDUCATION

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ, ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE, ET PROGRAMMES DES BOURSES ET DES MONITEURS

Bilan provisoire

Le Plan d'action offre aux provinces et aux territoires de l'aide supplémentaire pour réaliser leurs objectifs à l'égard des jeunes en matière d'éducation dans la langue de la minorité : leur transmettre la langue et la culture, les amener à réaliser leur plein potentiel à l'école et dans la société, et insuffler une énergie nouvelle aux communautés de langue officielle minoritaire. Il bonifie également l'appui à l'apprentissage de la langue seconde. Les répercussions de cette aide fédérale ne pourront être évaluées que dans le contexte des politiques plus générales sur les langues officielles dans les provinces et les territoires.

Les objectifs s'échelonnent sur une dizaine d'années. Jusqu'à maintenant, les investissements ont été faits dans les secteurs souhaités, mais il est trop tôt pour en prédire l'effet. Les pourparlers avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont porté sur un cadre pour le prochain protocole d'entente. Les discussions se poursuivent sur les priorités et les mécanismes qui encadreront les ententes bilatérales et la mesure des résultats.

ACCROÎTRE LE NOMBRE DES AYANTS DROIT INSCRITS DANS LES INSTITUTIONS SCOLAIRES DE LA MINORITÉ FRANCOPHONE HORS-QUÉBEC ET APPUYER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À LA MINORITÉ ANGLOPHONE

Activités réalisées

Les provinces et les territoires ont reçu 12 millions de dollars qu'ils utilisent pour recruter plus d'élèves et les préparer à entrer à l'école, mettre à niveau la connaissance du français des enfants, et préparer la transition des plus grands au secondaire.

Pour aider au recrutement d'élèves admissibles, plusieurs provinces et territoires, dont Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont entrepris des études démographiques et lancé des campagnes de recrutement et de promotion de l'école française. Par ailleurs, d'autres provinces, tantôt l'Île-du-Prince-Édouard ou l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta, créent ou améliorent leurs programmes de maternelle, cherchent à intégrer les enfants de cinq ans au primaire, proposent des mesures d'accompagnement aux élèves et aux familles et élaborent des programmes d'appui (ressources, formation des enseignants, partenariats avec les services locaux de la petite enfance). En Nouvelle-Écosse, au Yukon et au Nunavut, on a privilégié la francisation des élèves de maternelle, de première ou de deuxième années; on a aussi voulu faciliter la transition entre le préscolaire et le primaire.

Les Territoires du Nord-Ouest ont donné la priorité aux mesures d'incitation à choisir le français au secondaire, une manière de prévenir le décrochage.

Pour un enseignement de qualité, adapté au milieu minoritaire et sensible à sa culture, les provinces et les territoires ont investi 31 millions de dollars du Plan d'action dans des initiatives pédagogiques, le rapprochement entre les écoles et les communautés, et l'essai de technologies de communication.

Les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan ajoutent des

programmes, ou adaptent ceux qui existaient aux besoins de clientèles spéciales; par exemple en alphabétisation, il s'agit de perfectionner les ressources pédagogiques. De son côté, l'Ontario met en œuvre sa politique d'aménagement linguistique. Certaines provinces instaurent des programmes communautaires de francisation et introduisent des activités langagières et culturelles en milieu scolaire, embauchent des agents culturels pour faire la coordination entre l'école et la communauté, ou favorisent des projets d'agrandissement ou de parachèvement de centres scolaires communautaires. Des écoles secondaires de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon font l'essai de cours à distance; le Manitoba fait de même pour élargir l'accès à des programmes spécialisés.

Un autre investissement de près de 1 million de dollars a été consacré au recrutement d'enseignants et de spécialistes, à la formation en enseignement minoritaire et à l'intégration des nouvelles technologies aux pratiques d'enseignement. Les stratégies des provinces et des territoires à cet égard comprennent souvent la promotion de carrières en français auprès d'enseignants ou de finissants des facultés d'éducation. Des activités de formation sont prévues – pédagogie, mentorat, alphabétisation. Enfin, d'autres mesures visent le développement d'outils d'enseignement en ligne et le soutien aux élèves sur Internet.

« ... le secteur de l'éducation attend toujours l'annonce d'une entente. (...) comme les négociations ont traîné jusqu'à tout récemment, l'argent du Plan d'action a été distribué au compte-gouttes.... » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

« Les gouvernements du Québec et du Canada négocient actuellement en vue de renouveler l'entente fédérale-provinciale sur l'éducation dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Il est difficile d'évaluer l'incidence possible ou réelle d'une telle entente renouvelée, tant qu'elle ne sera pas conclue puis mise en œuvre. » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES DANS LA LANGUE OFFICIELLE DE CHOIX

Activités réalisées

Pour éviter que les jeunes des milieux minoritaires francophones quittent l'école au milieu du secondaire ou se tournent vers l'anglais au moment de choisir un collège ou une université, le développement de nouveaux programmes, la transition au postsecondaire, l'enseignement à distance et les infrastructures ont fait l'objet d'un investissement de 9 millions de dollars.

Plusieurs institutions postsecondaires francophones élargissent leur programme d'études notamment dans les domaines suivants : soins ambulanciers, pêches, agroforesterie, administration scolaire et formation préparatoire à divers métiers. De plus, des universités anglophones de l'Ouest s'ouvrent maintenant à des cours en français. Certaines provinces, y compris la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, mettent au point une structure d'accueil, des outils de perfectionnement linguistique et un encadrement pour la formation à distance afin de rendre la poursuite des études plus

attrayante; dans l'Ouest, elles organisent une campagne interrégionale auprès des étudiants qui terminent leur secondaire ou sont déjà au collège, pour mousser les études et l'enseignement en français en milieu minoritaire. Terre-Neuve-et-Labrador s'emploie à définir une stratégie de formation à distance en français au postsecondaire et le Québec le fait en anglais au collégial pour sa clientèle minoritaire, tandis que le Nouveau-Brunswick et l'Alberta augmentent l'offre de cours en ligne et que la Nouvelle-Écosse modernise sa technologie. Le Nouveau-Brunswick entend restructurer tout son réseau de collèges francophones.

« L'Université Simon Fraser (...) a probablement bénéficié du levier que constitue le Plan d'action pour mettre sur pied deux programmes universitaires francophones, soit une maîtrise en éducation et un baccalauréat en sciences politiques avec spécialisation en administration publique et en développement communautaire; aussi, nous avons pu noter un accroissement de 50 % des places disponibles pour le programme de perfectionnement des enseignants du français. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

DOUBLER LA PROPORTION DES DIPLÔMÉS DES ÉCOLES SECONDAIRES AYANT UNE CONNAISSANCE FONCTIONNELLE DE LEUR SECONDE LANGUE OFFICIELLE

Activités réalisées

Les quelque 12 millions de dollars destinés à optimiser l'accès au bilinguisme ont été répartis entre les programmes de base, les programmes d'immersion, le recrutement et la formation des enseignants ainsi que la continuation des apprentissages en langue seconde au postsecondaire. Les provinces et les territoires s'y prennent de multiples façons dans chacun de ces domaines.

Terre-Neuve-et Labrador, par exemple, utilise un programme d'échange de six mois et l'octroi de bourses pour enrichir ses programmes, tandis que la Colombie-Britannique mène un projet pilote de vidéoconférences. Parce que l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec sera offert dès la première année à compter de septembre 2006, on y a entrepris l'élaboration de nouveaux programmes d'études, d'outils pédagogiques et d'instruments d'évaluation. Étant donné les besoins et les intérêts particuliers des élèves de la minorité anglophone, le programme qui leur est destiné comprend des tests d'évaluation des compétences en français langue seconde. Le Nouveau-Brunswick aussi élabore un instrument d'évaluation des compétences pour les élèves de 12^e année.

« ...les futures évaluations des initiatives d'enseignement en langue anglaise et d'apprentissage de la langue seconde devront vérifier si les anglophones acquièrent ainsi un niveau de compétence en langue seconde qui leur permet de vivre et de travailler à l'aise et avec succès au Québec. » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

La relance des programmes d'immersion a commencé à l'Île-du-Prince-Édouard, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Colombie-Britannique et en Alberta. Des mesures ont été prises pour accroître les effectifs, dont une vidéo promotionnelle, l'ajout de programmes dans le Nord ainsi qu'en milieu rural, la révision des programmes existants et l'amélioration du matériel pédagogique. Pour allier la communication orale à l'expérience de la culture véhiculée par la langue seconde, des élèves ont également participé à des camps d'été pour les 15 à 19 ans, à des fins de semaine ou à d'autres échanges culturels.

Le Collège universitaire de Saint-Boniface travaille à une campagne pour recruter des professeurs d'immersion et de français de base parmi ses finissants. En plus de désigner des candidats à l'enseignement, elle aura pour effet d'encourager les jeunes à étudier dans leur seconde langue officielle. Certaines provinces élaborent des programmes de formation linguistique et pédagogique pour leurs enseignants, dans le cadre d'instituts d'été, d'ateliers de perfectionnement, en offrant des bourses ou en formant des animateurs. Dans l'Ouest, les régions s'entraident et mettent en ligne des ressources de perfectionnement professionnel et des méthodes pédagogiques pour l'immersion tardive.

Plusieurs provinces dont la Saskatchewan et la Colombie-Britannique développent de nouveaux programmes scolaires pour favoriser l'apprentissage de la langue seconde après le secondaire. Des programmes de qualité en français dans les collèges de langue française ou dans les universités bilingues au Manitoba et en Ontario devraient encourager les francophiles à perfectionner leur langue seconde tout en obtenant leur diplôme. Ces étudiants sont ensuite susceptibles de se diriger vers l'enseignement. L'Île-du-Prince-Édouard est sur le point d'offrir un baccalauréat spécialisé en immersion française, avec l'Université de Moncton; la Nouvelle-Écosse incite les finissants du secondaire ou les étudiants déjà inscrits en éducation à se spécialiser en enseignement du français langue seconde.

AMÉLIORER LES PROGRAMMES DES BOURSES ET DES MONITEURS

Activités réalisées

Au-delà de la salle de classe, le Plan d'action pour les langues officielles promettait un coup de pouce aux programmes des bourses et des moniteurs. Les 6 millions de dollars investis depuis mars 2003 ont permis d'appuyer le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à cette fin.

Le programme des bourses d'été en langue seconde revêt sous un autre nom, Explore, et s'adresse aux jeunes de niveau postsecondaire. On a créé un programme d'enrichissement du français appelé Destination Clic, qui offre aux jeunes francophones issus de milieux minoritaires l'occasion de mieux maîtriser leur langue maternelle. La valeur des bourses a augmenté de 150 \$ pour atteindre 1 775 \$

chacune. Selon les données préliminaires de l'été 2004, en deux ans, le nombre de bourses accordées pour l'enrichissement du français est passé de 153 à 156, alors que celui des bourses de langue seconde, de 6 614 à 7 371.

Le programme des moniteurs de langues officielles comprend maintenant un programme de moniteurs à temps plein, Odyssée, et un autre à temps partiel, Accent. Les deux s'adressent tant au perfectionnement de la langue maternelle qu'à celui de la seconde langue officielle. Le salaire des moniteurs a augmenté de 1 000 \$ par année en 2003-2004 et de 1 125 \$ en 2004-2005. D'après les données préliminaires de l'été 2004, le nombre de moniteurs du français première langue a grimpé de 199 à 225, tandis que celui des moniteurs de langue seconde passait de 733 à 602.

2.2 LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE EN MILIEU MINORITAIRE

Bilan provisoire

Le Plan d'action s'inspire de la volonté de donner aux enfants le meilleur départ possible dans leur propre langue officielle. Il finance des activités complémentaires à celles des provinces et des territoires en alphabétisation des familles; il augmente l'appui de Développement social Canada aux organisations non gouvernementales (ONG) dans leur travail auprès des autres niveaux de gouvernement; et il signale l'importance d'obtenir des données sur la petite enfance francophone et de les ajouter aux études et aux enquêtes fédérales sur la population.

Le gouvernement du Canada avait promis de rappeler aux provinces et aux territoires leur engagement de 2000 envers les enfants qui vivent dans des conditions culturelles et linguistiques particulières. Il l'a fait : les ententes de principe négociées en vertu de l'initiative sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfant en témoignent. Au niveau fédéral, la contribution du Plan d'action à l'alphabétisation familiale en français a eu un effet levier, l'aide aux ONG a augmenté. Le projet pilote de recherche sur les services de garde en français est en voie de se réaliser et des mécanismes de suivi y seront associés.

L'évaluation de ces mesures devra se faire en collaboration avec les communautés ainsi qu'avec les gouvernements des provinces et des territoires. Il faudra lier les résultats à d'autres composantes du Plan d'action, notamment le volet éducation et la coordination de la recherche sur les communautés.

ENCOURAGER LES PROVINCES ET TERRITOIRES À TENIR COMPTE DES BESOINS DES FAMILLES DE MILIEU LINGUISTIQUE MINORITAIRE

Activités réalisées

Dans le contexte de l'initiative sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les ententes de principe avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador reconnaissent toutes que la langue se trouve au cœur de la rétention culturelle et identitaire. Elles renferment des clauses destinées à améliorer les résultats d'apprentissage

pour les enfants issus de ces communautés. Ces engagements seront concrétisés dans les plans d'action de chaque province ou territoire; ils seront reflétés dans leurs rapports des résultats aux Canadiens.

LANCER DE NOUVELLES INITIATIVES FÉDÉRALES POUR AIDER LA PETITE ENFANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

Activités réalisées

Les sommes investies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) en alphabétisation familiale

dépassent le budget prévu dans le Plan d'action. En 2003-2004, un montant supplémentaire de 5 millions de dollars a servi à l'élaboration de plans stratégiques communautaires pour quatre ans, qui découlaient des études de besoins menées dans les provinces et les territoires grâce aux 3 millions de dollars reçus du Plan d'action pour 2003 à 2005. Avec ses partenaires, RHDCC a créé un réseau d'experts qui a mené ces études, organisé des séances d'information et produit des vidéos et d'autres outils de promotion.

De plus, on a coordonné l'échange de renseignements entre les membres de ce réseau (parents, enseignants, formateurs en alphabétisation familiale, linguistes, groupes d'alphabétisation), entrepris et partagé des travaux de recherche, et initié la création d'un centre de ressources en ligne qui donnera accès à des livres, des jeux, des vidéos et du matériel pédagogique en français.

« Ce secteur d'activité [l'alphabétisation] a probablement été un des plus rapides à mettre sur pied des programmes et services touchant directement la population. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

Du côté de l'aide aux ONG, Développement social Canada a fourni une contribution à la Commission nationale des parents francophones pour un projet intitulé Partir en français. La phase 1 appuie le dialogue sur les politiques provinciales et territoriales en vue de faire avancer des formes d'apprentissage et de garde sensibles à la culture et à la langue françaises. La phase 2 appuie la capacité de 13 organisations de parents de faire rapport sur les investissements consacrés au développement de la petite enfance dans leurs communautés. La Fédération canadienne des enseignants et des enseignantes a reçu des fonds pour élaborer un Profil d'entrée à la 1^{re} année

qui puisse décrire la base culturelle et langagière indispensable à un enfant pour commencer l'école dans le système minoritaire francophone. Le projet pilote de recherche sur les services de garde vise à documenter les bienfaits de meilleurs services en français pour les enfants d'âge préscolaire qui vivent en milieu minoritaire. Depuis septembre 2004, un comité consultatif formé de représentants communautaires, d'enseignants, de pédagogues et de fonctionnaires de Développement social Canada en a guidé la conception. Deux types d'instruments de collecte de données seront utilisés :

- outils d'évaluation des enfants eux-mêmes en fonction d'indicateurs précis de développement; et,
- enquêtes pour compiler des données générales sur les enfants francophones, leurs familles et leurs communautés.

Le Comité consultatif met au point les critères de sélection des communautés où il sera lancé. Au moins cinq d'entre elles seront choisies et dans chacune, une quarantaine d'enfants auront accès à des services enrichis : services de garderie améliorés en français (développement des capacités linguistiques, activités culturelles, préparation à l'école) complétés par des services d'alphabétisation à la famille. Des experts mettent actuellement la dernière main aux choix de programmes qui seront offerts.

« Les communautés anglophones du Québec reconnaissent que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sont des éléments essentiels pour promouvoir leur développement cognitif et social. Il s'agit d'outils indispensables pour assurer l'intégration des enfants dans les communautés anglophones du Québec tout en les exposant très tôt au français... » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

CONTRIBUER À RENDRE LES SERVICES DE SANTÉ DANS LEUR LANGUE PLUS ACCESSIBLES POUR LES FRANCOPHONES ET POUR LES ANGLOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

Bilan provisoire

Des progrès importants ont été accomplis; ils feront l'objet d'une évaluation rigoureuse dont Santé Canada et ses partenaires ont déjà établi les jalons. L'accès aux données sur les effets du Plan d'action dans les communautés dépendra en partie de la capacité des partenaires de les récolter. Le modèle de collaboration (v. Chapitre 1) est garant du succès des trois composantes du volet santé : la formation et la rétention des professionnels en milieu minoritaire, le réseautage entre tous les acteurs communautaires, et l'organisation des services axée sur les soins primaires (prévention, dépistage, examens, information, traitement, soins de longue durée⁶). Cette approche mise sur l'engagement de cinq partenaires, dont les gouvernements, et pourrait inspirer d'autres secteurs.

Ces trois priorités sont interdépendantes. La partie du Fonds pour l'adaptation des soins primaires qui porte sur les langues officielles prendra fin en 2006 et cela risque de perturber l'organisation des services et de réduire les débouchés sur lesquels s'appuient le réseautage et la formation professionnelle. Le projet Préparer le terrain a reçu l'aval de tous les partenaires et ses résultats prévus pour l'an prochain guideront la suite du Plan d'action. De plus, les gouvernements territoriaux et les communautés minoritaires ont fait état de lacunes importantes dans la prestation de services de santé en français au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le financement alloué à la santé dans le Plan d'action ne visait pas cette situation.

INITIATIVES DÉSIRÉES PAR LES COMMUNAUTÉS POUR AMÉLIORER LA FORMATION, LE RECRUTEMENT ET LA RÉTENTION DES PROFESSIONNELS

Activités réalisées

Dans les institutions du Consortium national de formation en santé, 28 programmes universitaires et 24 au niveau collégial ont produit respectivement 40 et 100 diplômés (juin 2004). Le taux d'admission dans les disciplines de santé en français a presque triplé (de 115 en 2003 à 315 en 2004). Ces

établissements ont entrepris des partenariats avec l'extérieur pour offrir des programmes d'études et de formation clinique. À titre d'exemple, mentionnons la collaboration de La Cité collégiale (d'Ottawa) et d'Éducacentre (un service d'éducation des adultes en français de Colombie-Britannique) en vue d'un cours de Préposé aux services de soutien personnel et d'un cours d'Aide physiothérapeute.

Le Consortium a organisé des forums régionaux de recherche au printemps 2004. Ces événements ont fait ressortir la nécessité de sensibiliser les organismes subventionnaires nationaux à la recherche sur les communautés, et de réaliser des études spéciales. Ils ont mené au premier Forum national sur la santé des

6. *Santé en français — Pour un meilleur accès à des services de santé en français*, étude coordonnée par la FCFA pour le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire, mars 2001.

communautés francophones en situation minoritaire, tenu à Ottawa au début de décembre 2004. Réunissant plus de 180 chercheurs, professionnels, étudiants, représentants communautaires et représentants gouvernementaux, il a traité de gouvernance, de déterminants sociaux et de liens entre langue, culture et santé. La rétention des professionnels dans les communautés demeure une question névralgique. Des études sont nécessaires pour expliquer pourquoi certains quittent le domaine ou exercent ailleurs.

Avec les fonds du Plan d'action, l'Université McGill a commencé à examiner les besoins en formation chez les professionnels de la santé appelés à desservir la clientèle anglophone des 16 régions du Québec. On prévoit aussi améliorer la maîtrise du français des professionnels d'expression anglaise œuvrant en milieu francophone et encourager leur établissement en région. D'autres projets verront le jour grâce à un fonds d'innovation axé sur le recrutement des professionnels et leur rétention dans les communautés où le besoin de services se fait sentir. McGill travaille avec des partenaires comprenant Santé Canada, les 16 agences régionales de santé et de services sociaux du Québec, le Community Health and Social Services Network et les communautés.

RÉSEAUTAGE

Activités réalisées

En plus de parrainer le Forum de recherche avec le Consortium, la Société Santé en français (SSF) a coordonné la mise sur pied de 17 réseaux qui sont devenus un modèle national de collaboration. Regroupant des professionnels de la santé, des établissements de services, des autorités gouvernementales, des établissements de formation et des organismes

communautaires, ces réseaux facilitent la circulation d'information, la communication entre partenaires locaux et l'utilisation efficace des ressources sur le terrain. Ainsi à Vancouver, on a maintenant des mécanismes capables de mieux diriger les francophones vers des services dans leur langue. À Winnipeg, on a créé une composante de langue française pour le Centre Health Link de l'office régional de la santé.

Les communautés anglophones ont mis sur pied un réseau provincial et neuf réseaux locaux et régionaux qui créent des partenariats avec les administrations de planification régionales, les fournisseurs de services de santé, les milieux de recherche et les organismes subventionnaires, et les communautés. La coordination des réseaux est faite par le Quebec Community Groups Network (QCGN).

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES

Activités réalisées

Chez les francophones, la SSF a recueilli dans toutes les régions du pays 85 projets d'amélioration des soins de santé de première ligne. Santé Canada en a financé 67. Conscient des délais dans l'acheminement des fonds, Santé Canada s'est engagé à récupérer jusqu'à 3 millions de dollars qui n'avaient pu être versés à temps. Provinces et territoires ont confirmé leur appui au projet Préparer le terrain, dont le but est d'appuyer l'élaboration de plans qui comprendront un bilan de la situation dans les différentes communautés de chaque province ou territoire, l'inventaire des besoins prioritaires, et des stratégies pour mettre en place des soins en français adaptés aux circonstances.

« La mise en place de services a été lente (...) Les fonds destinés à la SSF et aux réseaux santé des différentes régions ont été bloqués pendant près de onze mois. Cela a provoqué une perte de 3 M \$ pour l'année 2004-2005. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

Chez les anglophones et avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Community Health and Social Services Network fait la promotion de la ligne Info-santé; travaille à adapter les programmes des centres locaux de services communautaires aux besoins de communautés anglophones dispersées ou isolées; et s'efforce de créer un milieu adapté aux résidants anglophones des centres de soins de longue durée. Le Réseau a approuvé une trentaine de projets à cet effet dans 13 des 16 régions du Québec.

« Les projets font mieux connaître la nécessité de services sociaux et de santé en anglais au Québec ainsi que la disponibilité des services existants dans cette langue. Ils créent des partenariats entre les intervenants des secteurs communautaire, institutionnel et public qui, ensemble, mettent au point des approches mieux planifiées, plus cohérentes et plus réalistes... » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Bilan provisoire

Les mesures du Plan d'action découlent en partie des constats d'une étude d'envergure nationale, intitulée *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, menée avec la collaboration de gouvernements provinciaux et territoriaux et de juristes au service des communautés. Le dialogue continue de guider le ministère de la Justice dans ses activités.

La mise en œuvre de la *Loi sur la réédiction des textes législatifs* et du jugement dans le dossier de la *Loi sur les contraventions* se fait comme prévu. En matière d'accès, l'influence des associations de juristes et de leur fédération nationale commence à se faire sentir par des interventions axées sur l'offre et la demande, les liens entre juristes, les autorités provinciales et les groupes communautaires, la formation des jeunes, celle des juges et des intervenants du système judiciaire, la sensibilisation et la connaissance des droits, la mise en œuvre du *Code criminel* et les études sur l'accès à la justice dans les deux langues.

Les efforts du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles vont se poursuivre notamment en vue de créer un réseau de procureurs de la Couronne bilingues. Justice Canada travaille également à assurer la formation des professionnels du système judiciaire et à leur fournir un soutien constant.

RESPECTER LES OBLIGATIONS JURIDIQUES DÉCOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA RÉÉDICTION DE TEXTES LÉGISLATIFS, ET DU JUGEMENT DE LA COUR FÉDÉRALE DANS LE DOSSIER DE LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

Activités réalisées

L'équipe formée à Justice Canada a terminé son premier examen des exigences de la *Loi sur la réédiction des textes législatifs*. Cette loi vise les textes rédigés ou adoptés dans une seule langue depuis 1867. Elle impose au gouvernement de faire rapport en 2008 sur le nombre et la

provenance des instruments à réédicter par les institutions fédérales. La méthode d'analyse élaborée pour aider les ministères et organismes à repérer ces textes fait l'objet de discussions. Justice Canada informe actuellement les ministères de la marche à suivre proposée et de ce qu'elle signifie pour eux.

La *Loi sur les contraventions* est celle qui permet l'incorporation des lois provinciales et territoriales en matière de poursuites pour certaines infractions fédérales. Cette Loi est utilisée comme alternative à la procédure sommaire prévue à la partie XXVII du *Code criminel*.

En 2001, la Cour fédérale a ordonné au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires (législatives, réglementaires ou autres) pour que les droits linguistiques quasi constitutionnels reconnus dans les articles 530 et 531.1 du *Code criminel* et dans la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, pour les personnes faisant l'objet d'une poursuite pour contravention, soient respectés. Pour se conformer à l'esprit de ce jugement, il fallait que Justice Canada reconnaisse ces droits linguistiques dans ses ententes et sa réglementation. Au 31 mars 2005, des modifications aux accords et au Règlement étaient déjà intervenues avec l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

Ces modifications prévoient que les services seront accessibles et que l'offre active en sera faite dans les deux langues officielles là où la demande est suffisante. La collaboration avec les associations de juristes et le bureau de la Commissaire aux langues officielles a permis une plus grande transparence dans la mise en œuvre de la *Loi sur les contraventions*. Ainsi, au Manitoba, il a été possible d'instaurer un système de vidéoconférences grâce auquel les francophones peuvent comparaître dans leur langue même dans des régions de la province où le nombre ne le justifiait pas.

FACILITER LA PRESTATION DE SERVICES DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Activités réalisées

Le ministère de la Justice a créé un Fonds d'appui pour faciliter la prestation de services dans les deux langues officielles. Il a doté les associations de juristes d'expression française et

leur fédération nationale d'un financement modeste mais stable (600 000 \$ annuellement pour cinq ans) et appuyé plus de 50 projets visant notamment :

- l'amélioration de la compétence des juristes dans la langue juridique minoritaire, par ex. une formation en français juridique pour les intervenants de l'Ouest et du Nord du pays, donnée par l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg; et un programme de maîtrise en traduction juridique à l'intention des diplômés en droit, grâce la collaboration de la Faculté de droit et de l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa;
- la création d'outils jurilinguistiques (relevant des domaines linguistique et juridique à la fois), comme le *Dictionnaire de droit privé* et son interface le *Private Law Dictionary*, tous deux sur le droit civil québécois; la mise jour de JURITERM au Nouveau-Brunswick, seule banque de données de common law en français; et la parution du *Lexique du droit des fiducies* (common law), publication de Justice Canada et du Bureau de la traduction;
- la tenue d'ateliers et de séances d'information sur les droits linguistiques des communautés et les services gouvernementaux accessibles dans chaque province; et enfin,
- la création des mécanismes de consultation qui sont décrits au Chapitre 1 de ce rapport.

L'axe gouvernemental de cette structure de consultation – le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial – a constaté qu'en raison de leur petit nombre et des ressources limitées auxquelles ils ont accès, les procureurs de la Couronne bilingues se trouvent sans contact avec leurs collègues des autres provinces et coupés des ressources juridiques susceptibles de les aider à fonctionner dans la langue de la minorité. Ils se trouvent donc isolés, ce qui

peut nuire à des personnes qui voudraient subir leur procès dans leur langue officielle. Justice Canada et le Groupe de travail ont pris des mesures pour briser cet isolement. Avec l'Ontario, le Ministère a mis sur pied l'Institut de développement professionnel en français. Des efforts sont effectués pour créer un réseau des procureurs de la Couronne bilingues à l'échelle du pays.

« Depuis 2003, les fonds destinés à la justice ont été majorés et la responsabilité du secteur a été transférée à Justice Canada, ce qui a contribué à lui donner un certain dynamisme. (...) des fonds sont injectés à tout le réseau des associations de juristes (...) Ce financement permet de mettre sur pied plusieurs activités dans les provinces visées, et d'augmenter nettement la capacité des associations ... » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

« Le principal défi auquel ces projets devront faire face est la viabilité, lorsque le Plan d'action aura pris fin. » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

PROMOUVOIR L'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE MINORITAIRE

Bilan provisoire

L'immigration est un facteur important de croissance démographique et un élément clé du développement économique, social et culturel du Canada. Les communautés francophones en situation minoritaire n'ont pas vraiment bénéficié de ses avantages. Le Plan d'action est venu appuyer Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le Comité directeur CIC – Communautés créé en mars 2002, dans leurs efforts pour promouvoir l'immigration de nouveaux arrivants d'expression française vers les milieux minoritaires francophones.

Les progrès accomplis résultent d'une collaboration étroite avec les communautés et d'autres partenaires recrutés parmi les institutions fédérales, les provinces et les territoires. CIC entend continuer à travailler dans cet esprit de partenariat. Les effets sur le terrain, par exemple des ententes avec les provinces et les territoires, devraient faire l'objet d'un suivi assidu, dans le contexte d'une stratégie fédérale-provinciale-territoriale qui tiendrait compte des langues officielles dans plusieurs domaines. De plus, la promotion de l'immigration en milieu linguistique minoritaire pourrait avoir de meilleurs résultats si on la liait à d'autres thèmes du Plan d'action et du Programme des langues officielles, par exemple le sentiment d'appartenance à la vie communautaire et le développement économique.

FAVORISER L'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES

Activités réalisées

En novembre 2003, le Comité directeur CIC – Communautés annonçait ses couleurs dans le *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* au moyen d'objectifs précis : faire passer la proportion des immigrants d'expression française de 3,1 p.100 en 2002 à 4,4 p.100 en 2008; améliorer la capacité d'accueil des communautés; assurer l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants; et promouvoir l'établissement d'un plus grand nombre à l'extérieur

de Toronto et de Vancouver. En mars 2005 paraissait *Vers la francophonie canadienne de demain : Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*.

Il est encourageant pour les communautés minoritaires de constater que 4,9 p.100 des immigrants d'expression française en 2004 se sont installés à l'extérieur du Québec. Le Comité directeur et CIC espèrent que ce résultat deviendra une tendance fiable pour les prochaines années. Le vrai succès dépendra de l'intérêt réel de ces immigrants à vivre en français à l'intérieur des communautés et de l'attrait que ces dernières pourront continuer d'avoir à leurs yeux.

La collaboration avec les provinces et les territoires est indispensable à l'atteinte de ces objectifs. C'est pourquoi le Comité directeur comprend des partenaires du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. C'est pourquoi aussi les ententes avec la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick contiennent maintenant des clauses reconnaissant l'importance du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. CIC maintiendra le cap : de telles clauses apparaîtront dans les nouvelles ententes et lorsque celles qui existent seront renouvelées.

Pour consolider ces acquis, le Ministère a appuyé la conception d'outils de promotion et d'activités de sensibilisation dans plusieurs provinces. Il a réalisé des profils communautaires et un prototype de page Web à leur sujet, révisé des publications pour tenir compte des milieux francophones minoritaires et s'est assuré d'une présence francophone parmi les immigrants et les réfugiés qui racontent leur vie et leur réussite dans le cadre du programme Passage vers le Canada, une initiative du Dominion Institute⁷. CIC a financé la production d'une boîte à outils destinée aux petits centres qui veulent attirer et retenir des immigrants, et il a bonifié ses services en français à Edmonton, Winnipeg et Ottawa en plus d'ouvrir un centre d'accueil pour les nouveaux arrivants francophones à Calgary. Pour faciliter l'accès à la nouvelle terminologie dans le domaine, le Bureau de la traduction a publié le *Vocabulaire de l'immigration et de la protection des réfugiés*. Cet ouvrage d'environ 850 entrées résulte du dépouillement de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2002.

Avec la FCFA, CIC a organisé des tournées sur les atouts de la francophonie canadienne dans des villes d'Europe centrale et d'Amérique du Sud. L'expérience a été répétée en Afrique, avec les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. En France, une équipe de promotion a été créée au Bureau des visas (Paris), et un numéro hors série de la revue *Vivre à l'étranger* ainsi qu'une page publicitaire du magazine *Paris-Mach* ont vanté les possibilités d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire du Canada.

La coopération interministérielle offre des avenues prometteuses. À titre de membre du Comité directeur CIC – Communautés, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a repéré 18 de ses programmes qui pourraient aider à intégrer les immigrants au marché du travail. *Le Plan d'action canadien contre le racisme* offre aussi à CIC l'occasion de travailler à rendre les communautés plus inclusives et de sensibiliser le grand public à l'apport des nouveaux arrivants.

« Dans ce domaine, la planification a été au centre des activités. Cependant, il faut noter que l'organisation de ce secteur en était réellement à ses débuts. Ainsi, des comités ayant divers modes de fonctionnement ont été mis sur pied en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Également, le comité directeur national en immigration a été consolidé. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

7. Institut fondé en 1997, par un groupe de jeunes gens préoccupés par l'effritement de la mémoire collective du Canada.

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DES COMMUNAUTÉS DE PARTICIPER À L'ÉCONOMIE DU SAVOIR, OFFRIR DES STAGES DANS DES ENTREPRISES ET UN ACCÈS AMÉLIORÉ À LA FORMATION EN LIGNE, TIRER PARTI DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EXISTANTS

Bilan provisoire

Industrie Canada, les organismes de développement régional, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) ont mis en œuvre les initiatives du Plan d'action; les retombées de leur travail commencent à se faire sentir. Dans le contexte de l'application plus générale de la *Loi sur les langues officielles*, Industrie Canada et les organismes de développement régional ont pris des mesures pour mieux atteindre les communautés et faire connaître les programmes existants. De son côté, RHDC documente mieux les ramifications de ses projets jeunesse et des programmes d'aide à l'emploi pour la clientèle de langue officielle minoritaire.

La mise en œuvre de la partie économique du Plan d'action a soulevé des discussions stimulantes à la table fédérale et avec les communautés. Comme on pouvait s'y attendre, la question plus vaste du développement économique communautaire s'est posée. Le Plan d'action lui-même n'aborde pas le rôle fédéral dans ce domaine. Toutefois, il a fourni une occasion d'ouverture chez tous les partenaires, comme l'a démontré l'élaboration du nouveau Fonds d'habilitation. L'engagement d'évaluer ce programme à l'intérieur du Plan d'action pour les langues officielles signale la volonté des ministères et organismes de travailler ensemble au bénéfice des communautés. Il encourage également les communautés à faire appel à d'autres programmes.

METTRE EN ŒUVRE LES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION CONFIS À RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, À INDUSTRIE CANADA ET AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Activités réalisées

Dans le contexte du Plan d'action, plus de 50 stages ont été ouverts aux jeunes à partir de

2004-2005, notamment au campus de la Faculté Saint-Jean et au Collège universitaire de Saint-Boniface ainsi que d'autres avec l'aide des Services Emploi jeunesse.

Grâce à la Stratégie emploi jeunesse, RHDC a offert à 1 429 jeunes de milieux francophones minoritaires une expérience de travail dans leur communauté. Ces jeunes ont participé à l'un ou l'autre de trois programmes : Connexion compétences, qui les aide à franchir des obstacles et à acquérir les connaissances dont ils ont besoin; Objectif carrière, qui permet aux diplômés du niveau postsecondaire de prendre

de l'expérience dans leur domaine; et Placement carrière été, qui vise les étudiants. RHDCC a aussi investi pour améliorer le caractère bilingue du service Guichet emplois, un système d'affichage des offres d'employeurs.

Onze projets pilotes de téléapprentissage et de téléformation ont été mis en place par les organismes de développement régional avec les universités, les collèges et des instituts spécialisés, dans des domaines aussi variés que le commerce international, la gestion de l'environnement et l'agriculture biologique, les sciences infirmières, l'administration des affaires, le droit, l'informatique et la foresterie.

Le programme Franccommunautés virtuelles a financé une trentaine de projets, dont un portail pour les collectivités acadiennes désireuses de trouver les ressources, les programmes et les services de santé accessibles; un contenu multimédia pour l'Association franco-yukonnaise et son site Web *Au Rendez-vous*; ainsi qu'un site et une plate-forme régionale permettant au Comité de l'employabilité et du développement économique communautaire de Trois-Rivières d'informer et de desservir sa clientèle anglophone.

FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES PROGRAMMES D'INDUSTRIE CANADA ET DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AUX COMMUNAUTÉS, ET LES COMMUNAUTÉS AUX GESTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Activités réalisées

Industrie Canada a embauché huit conseillers, dans les cinq régions où le Ministère a des

bureaux, pour appuyer les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le terrain. Ces personnes se consacrent donc à temps plein aux communautés et informent régulièrement leurs collègues et leurs supérieurs des progrès et des lacunes dans l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. De plus, le Ministère est en train d'élaborer une lentille à travers laquelle ses cadres supérieurs et ses gestionnaires pourraient, si elle est adoptée, examiner si leurs programmes et leurs politiques tiennent compte des communautés.

En tandem avec la mise en œuvre du Plan d'action, Industrie Canada a retenu 15 de ses programmes et services en priorité, en plus de tous ceux de FedNor, pour contribuer au respect des engagements fédéraux à promouvoir le français et l'anglais dans la société et à appuyer le développement des minorités francophones et anglophones du Canada. Franccommunautés virtuelles, les Services à large bande, Rescol canadien, le Programme d'accès communautaire à Internet, Étudiants bien branchés, le Programme de l'industrie de la langue et d'autres encore seront ajoutés à ceux que nous venons de mentionner. Le choix des programmes et les initiatives prévues ont été validés lors des consultations tenues avec les communautés francophones et anglophones, dont il est question ailleurs dans ce rapport.

TENIR COMPTE DES COMMUNAUTÉS MINORITAIRES DANS UN CONTEXTE DE PROGRAMMATION NATIONALE

Activités réalisées

Industrie Canada et les organismes de développement régional ont mené quatre

études sur la capacité de leurs programmes de satisfaire la demande des communautés. Ces études visaient à recenser les investissements et leur rendement, les groupes avec lesquels travailler au développement économique communautaire, la situation géographique des communautés minoritaires et les stratégies employées pour maximiser l'accès aux programmes. Elles ont révélé que les investissements d'Industrie Canada, de FedNor, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et de Diversification de l'économie de l'Ouest étaient généralement proportionnels au poids démographique des communautés en situation minoritaire. Elles ont démontré que ces fonds pouvaient être retracés sur une base géographique mais que, sauf Franccommunautés virtuelles et des activités particulières des organismes régionaux, les programmes n'étaient pas conçus en fonction du caractère ou des intérêts propres aux communautés.

MISER SUR LE FONDS D'HABILITATION DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE MINORITAIRE POUR CRÉER UN TERRAIN PROPICE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis la deuxième moitié des années 90, le Comité national de développement économique et d'employabilité est devenu un instrument privilégié de coopération gouvernement – communautés autour d'objectifs de RHDCC, liés à la capacité communautaire et à la planification de l'emploi. Au Québec, un comité parallèle joue le même rôle pour la communauté minoritaire anglophone.

En 2004, le gouvernement a demandé que soit réexaminé le Fonds d'appui aux communautés

minoritaires de langue officielle, le programme de RHDCC qui finançait le travail des comités, et qu'un nouveau modèle de partenariats interministériels renforce la capacité communautaire d'agir dans les domaines des ressources humaines et du développement économique.

Des représentants des communautés et des partenaires fédéraux ont participé à la recherche d'options en ce sens. Les consultations ont souligné l'importance de préserver les Réseaux de développement économique et d'employabilité, ou RDÉE (francophones), et les Community Economic Development and Employability Committees, ou CEDEC (anglophones), d'en stabiliser le financement et de mieux coordonner les actions des institutions fédérales pour éviter le dédoublement.

Le 23 mars 2005, le gouvernement annonçait la création du Fonds d'habilitation, doté de 12 millions de dollars par année pour trois ans. Il confiait la gestion du programme à RHDCC et la fonction de coordination interministérielle au Bureau du Conseil privé. Le Fonds d'habilitation doit être évalué dans le contexte du Plan d'action pour les langues officielles en 2008. Cette intégration du programme au Plan d'action invite les institutions fédérales à mettre leur expertise en commun pour aider les communautés; elle invite aussi les RDÉE et les CEDEC à faire des demandes à des programmes autres que le Fonds d'habilitation, pour des activités complémentaires, qui relèvent de mandats spécifiques au développement économique.

Les interventions combinées de plusieurs ministères pourraient donc appuyer des aspects différents d'un projet communautaire. Les consultations et la planification en vue, par

exemple, du service Internet haute vitesse dans des communautés éloignées, pourraient bénéficier de l'aide du Fonds d'habilitation mais l'infrastructure Internet serait financée par un autre ministère participant; de même, l'acquisition de compétences de gestion par les membres d'un groupe local en vue d'interventions sur le marché du travail serait financée par le Fonds d'habilitation mais les interventions elles-mêmes feraient l'objet de propositions à un autre ministère ou organisme.

« Pour ce qui est des stratégies de développement économique et d'employabilité au sein des communautés anglophones, les répondants indiquent que les communautés ont bénéficié de certaines des initiatives (...), dont l'augmentation des stages en entreprise, le soutien d'un projet pilote sur l'entrepreneuriat dans le Québec rural, la création d'un fonds d'habilitation (...) et la nomination d'un coordonnateur d'Industrie Canada (...) il ne semble pas y avoir (...) d'approche ou de stratégie gouvernementale globale en matière de coordination des investissements individuels dans le développement économique communautaire et l'employabilité. » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, Sommaire, QCGN.

« Nos entrevues ne nous ont pas permis d'identifier avec précision la progression liée aux trois points identifiés dans le Plan d'action (...) Cependant, le financement des réseaux de développement économique et d'employabilité (RDÉE) a été intégré au Plan d'action... » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

L'APPUI À LA VIE COMMUNAUTAIRE

Bilan provisoire

Cette partie du Plan d'action ne saurait être dissociée de ce qui existe déjà au ministère du Patrimoine canadien (PCH); elle bonifie et réitère l'importance du programme Développement des communautés de langue officielle en privilégiant la culture, les communications et l'animation communautaire. Elle s'ajoute aux nouvelles mesures traitées précédemment dans ce rapport, dans les domaines de la petite enfance, de la santé, de la justice, de l'immigration et du développement économique.

Les effets de cet appui supplémentaire aux communautés peuvent difficilement être isolés de ceux des autres programmes, qu'il s'agisse de PCH ou d'autres ministères. Les évaluations en cours dans chaque ministère ou organisme, ainsi que le cadre horizontal de gestion, devraient fournir des renseignements valables. À partir des données alors disponibles, chacun voudra s'assurer que son intervention s'harmonise avec celles des autres institutions fédérales pour maximiser l'appui global au développement des communautés, y compris dans des domaines qui n'étaient pas spécifiés dans le Plan d'action, comme celui des arts et de la culture. Il apparaît déjà que le soutien aux organismes partenaires de PCH devrait être augmenté non seulement pour garantir le succès des deux dernières années du Plan d'action, mais encore pour préparer son renouvellement.

LA CULTURE, LES COMMUNICATIONS ET L'ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Activités réalisées

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) a investi 4,5 millions de dollars sur les 19 millions supplémentaires consentis à son programme d'appui aux communautés pour cinq ans, dans le Plan d'action pour les langues officielles.

Grâce au financement alloué à la culture, le Congrès mondial acadien a de beaucoup contribué à la visibilité de la communauté en Nouvelle-Écosse; il a rassemblé en terre acadienne des visiteurs du Canada, de la France, de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane. L'affichage en français ou bilingue demeure en place. Le théâtre français en Saskatchewan a bénéficié des activités de sensibilisation et de planification de la Troupe du

jour, en vue d'établir un lieu théâtral. Le Quebec Arts Summit organisé en novembre 2004 a mené à la création du English Arts Network, un réseau d'artistes anglophones de toutes les disciplines et de tous les coins du Québec. La Fédération culturelle canadienne-française a commencé à mettre en chantier les initiatives proposées par 300 participants au Forum national sur le développement culturel.

« ... la très grande majorité des organismes considère que le montant de 19 millions de dollars prévu dans le Plan d'action pour l'appui à la vie communautaire est nettement insuffisant. Ce montant devait servir à bonifier les programmes déjà existants à Patrimoine canadien. Ainsi, les organismes (...) qui dépendent du programme d'appui à la vie communautaire se sont particulièrement sentis laissés pour compte dans le Plan d'action qui, d'après eux, n'aurait pas considéré leurs besoins spécifiques. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

En matière de communications, PCH a appuyé l'avènement de six radios communautaires : le développement de marchés pour Radio Cornwall – Alexandria, des études de marché et brefs techniques pour Radio Halifax et Radio Richmond, une campagne de recrutement et une levée de fonds ainsi que les travaux de construction du chemin d'accès à l'antenne et d'installation de la tour pour Radio Missisquoi, l'acquisition d'une discothèque et d'une bibliothèque en plus d'une campagne de promotion et de financement pour Radio Toronto, et enfin une demande de fréquence au CRTC et un mémoire technique pour Radio Victoria. PCH a contribué aux interventions stratégiques de l'Alliance des radios communautaires du Canada en vue d'un guide des meilleures pratiques et d'un plan d'encadrement pour petites et moyennes radios communautaires. L'Alliance et l'Association de la presse francophone ont collaboré à l'élaboration d'une stratégie de partenariats avec les provinces et les territoires pour les inciter à appuyer les médias minoritaires et à se doter de meilleures politiques de communication en français.

Du côté de l'animation et du développement communautaire comme tel, le QCGN a revu ses orientations stratégiques et ses résultats anticipés en matière de recherche, de représentation des communautés notamment auprès de la majorité francophone, d'appui aux organisations membres et de structure de gouvernance. La FCFA a réuni ses organismes intéressés aux communications et formé un groupe de travail qui facilitera la concertation dans le dossier des médias minoritaires. La Fédération de la jeunesse canadienne-française a reçu du financement pour organiser les troisièmes Jeux de la francophonie canadienne, à Winnipeg à l'été 2005. Enfin, au Yukon, PCH a contribué à l'agrandissement du Centre de la francophonie.

« ... l'Association de la presse francophone, l'Alliance des radios communautaires du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française se sont dites déçues de n'avoir pu constater clairement les nouvelles initiatives financées (...) au cours des deux premières années. Mais bien que la part attribuable au Plan d'action (...) n'ait pu être identifiée avec précision, il semble que le dynamisme de ces secteurs ait été maintenu et même amélioré dans certains cas ... » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

« Le Plan d'action pour les langues officielles crée des occasions qui permettraient aux communautés anglophones du Québec de régler certains problèmes en matière d'épanouissement des communautés (...) il faudra redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des communautés anglophones à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires... » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

RENOUVELLEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS

PCH renouvellera sa collaboration avec les communautés, en concluant des accords prévoyant une augmentation de 11 p. 100 pour l'année 2005-2006. Au cours de cette même année, elles pourront aussi bénéficier d'un fonds spécial de 2 millions de dollars pour des initiatives régionales, portant la hausse totale à 19 p. 100. Dès l'an prochain, le Ministère prévoit assortir ces accords d'un cadre pluriannuel de financement ouvert à toutes les communautés de langue officielle minoritaire.

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Bilan provisoire

Le Plan d'action a augmenté de 14,5 millions de dollars en cinq ans la contribution financière – jusque là de 12,1 millions par année – de Patrimoine canadien aux ententes de collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité. Depuis 2003, dans le cadre d'ententes provisoires, 2,5 millions de plus ont ainsi été accordés à des initiatives visant la prestation de services pour les communautés.

Depuis quelques années, on assiste à une meilleure collaboration intergouvernementale en matière de francophonie. En 2002, les membres provinciaux et territoriaux de la Conférence ministérielle sur les Affaires francophones ont énoncé clairement, dans une Déclaration de principes, leur volonté de contribuer à l'épanouissement des communautés francophones partout au pays. Leurs efforts accrus ont créé un climat favorable et une synergie qui n'est sans doute pas étrangère à la promulgation d'une loi sur les services en français en Nouvelle-Écosse et à la présentation d'une politique à ce sujet en Saskatchewan. Le Plan d'action s'est inscrit dans ce mouvement et la collaboration intergouvernementale en langues officielles s'en est trouvée renforcée. Du point de vue des provinces et des territoires, les ententes en matière de services devraient être renouvelées à la hausse pour que cette dynamique ait les résultats souhaités pour les communautés.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2010 pourraient notamment bénéficier de cette collaboration. Ils offrent au Canada l'occasion de projeter l'image d'un pays bilingue et de valoriser la langue et la culture françaises auprès des jeunes. Le Comité organisateur estime que les communautés francophones devraient participer à la planification des Jeux.

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ ET LA PETITE ENFANCE ET APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DE LOIS OU DE POLITIQUES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Activités réalisées

Dans les domaines prioritaires de la santé et de la petite enfance, Patrimoine canadien a travaillé avec l'Ontario et le Manitoba. Dans le

premier cas, on a préparé la conception de plans de francisation pour des associations et des organismes professionnels ontariens : outils de diagnostic et d'intervention et formation continue dans leur langue en vue d'offrir un meilleur service à la population francophone. Dans l'autre cas, on a développé un projet pilote de centre de la petite enfance au Manitoba qui pourrait devenir un modèle de milieu préscolaire en français.

Dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, promulguée en juin 2002, le gouvernement fédéral a aidé cette province à offrir un appui aux nombreuses municipalités et commissions dans leur prestation de services et dans leurs communications. Dans le même esprit, il a aidé le gouvernement de la Saskatchewan à implanter sa politique sur les services en français et se prépare à faire de même avec la Nouvelle-Écosse.

CONTINUER D'APPUYER LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE- PROVINCIALE-TERRITORIALE

Activités réalisées

En plus de renouveler pour trois ans le soutien à la coordination nationale des responsables gouvernementaux des affaires francophones (RGAF), le gouvernement du Canada a participé aux conférences des ministres responsables des affaires francophones et à leur préparation. La conférence ministérielle d'octobre 2004 a mis l'accent sur le développement identitaire, la jeunesse et la culture francophone, en plus d'initier une réflexion sur le mandat de la conférence et sur le fonctionnement du groupe de fonctionnaires qui l'appuie.

Le réseau des RGAF rassemble les fonctionnaires provinciaux et territoriaux responsables des services en français ainsi que des représentants du ministère du Patrimoine canadien et du Bureau du Conseil privé. Ce forum a notamment pour but de promouvoir la collaboration intergouvernementale, d'élaborer des stratégies communes et d'échanger information et expérience. Le réseau permet également au gouvernement fédéral de consulter les provinces et les territoires en matière de politiques publiques sur la

francophonie canadienne, et aux provinces et territoires de sensibiliser le gouvernement fédéral aux enjeux de la francophonie canadienne dans leur champ de compétences.

En octobre 2003, les provinces et les territoires ont adopté un plan d'action intergouvernemental dont les secteurs d'intervention paraissent complémentaires à ceux du Plan d'action pour les langues officielles : coopération intergouvernementale, santé en français, petite enfance, développement culturel, renforcement de l'espace francophone (y compris l'immigration), accès à la justice en français et développement économique des communautés francophones et acadiennes. Parmi les projets menés par la conférence ministérielle, notons une recherche sur les interventions des gouvernements provinciaux et territoriaux pour offrir des services en français et contribuer à l'épanouissement des communautés, et une initiative de partage des pratiques exemplaires.

Les provinces et les territoires s'intéressent vivement au bilan du Plan d'action fédéral et au cadre de gestion horizontal dont il fera l'objet. Tout en souscrivant aux priorités sectorielles qu'ils se sont données, les gouvernements s'intéressent aux nouveaux modes de prestation de services aux citoyens. Les progrès réalisés par Service Canada à cet égard pourraient aider à renforcer la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.

« Pour les représentants des provinces, des territoires et des secteurs non visés par le Plan d'action, le peu de visibilité du Plan et son approche sectorielle spécifique a résulté, dans plusieurs cas, en une méconnaissance des nouvelles initiatives. » Bilan de mi-parcours, Perspectives des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

2.3 L'INDUSTRIE DE LA LANGUE

L'INDUSTRIE AU CŒUR DU PLAN D'ACTION

Bilan provisoire

Le gouvernement du Canada a reconnu l'atout que représentaient les industries langagières pour les trois axes de son Plan d'action : éducation, développement des communautés et fonction publique exemplaire. En les appuyant, il augmente le bassin de professeurs et de professionnels qualifiés, élargit l'éventail des carrières ouvertes aux jeunes – notamment ceux des communautés en situation minoritaire – et mise sur la fonction publique comme moteur des progrès en traduction, en interprétation, en terminologie, en technologies du savoir et en formation linguistique. Industrie Canada et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ont reçu ensemble 20 millions de dollars du Plan d'action.

Des brochures, des affiches, un site Web et un portail confèrent une image de marque de plus en plus distinctive à l'industrie de la langue et favorisent de nouvelles collaborations d'affaires dans ce secteur économique en plein essor. L'Association de l'industrie de la langue (AILIA) agit comme point de contact unique pour les entreprises. Le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) existe et sera logé sous peu dans un nouvel édifice adjacent à l'Université du Québec en Outaouais; il a bénéficié d'un investissement additionnel de 15,2 millions de dollars en provenance de Développement économique Canada et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec. Industrie Canada collabore avec Statistique Canada afin de documenter l'évolution de l'industrie et le rendement des investissements gouvernementaux.

Grâce au Programme d'innovation créé par le Plan d'action, le Bureau de la traduction a étudié la possibilité d'un portail linguistique qui offrirait un point d'accès unique à la première collection électronique nationale d'outils et d'ouvrages linguistiques, terminologiques et technolinguistiques provenant des institutions fédérales ou des institutions provinciales et territoriales, dans les deux langues officielles. Un tel outil permettrait de rassembler l'immense actif linguistique du Canada et d'en faire profiter toute l'industrie de la langue.

REMÉDIER À LA FRAGMENTATION DE L'INDUSTRIE ET REHAUSSER SA VISIBILITÉ

Activités réalisées

Créée dans la foulée du Plan d'action, l'Association de l'industrie de la langue

(AILIA), a organisé des activités à l'échelle du pays, permettant aux entreprises et à leurs partenaires de dialoguer et de bâtir des synergies. Sa participation aux missions d'Équipe Canada en Chine et au Brésil a contribué au rayonnement du secteur à l'étranger.

Avec Industrie Canada, le Bureau de la traduction et le CNRC, l'AILIA a aidé les

entreprises à étudier les besoins, à repérer les ouvertures et les risques du marché, puis à sélectionner les technologies de l'avenir pour quatre domaines : traduction, gestion du contenu, formation linguistique et reconnaissance électronique de la parole. Cet exercice de « cartes routières technologiques » a permis d'établir les forces et les faiblesses sur le plan de la technologie et de proposer des solutions. Certaines d'entre elles pourraient inspirer le choix de projets de recherche par les entreprises et le CRTL, et même aboutir à des technologies commercialisables dans un avenir plus lointain.

Industrie Canada a lancé des initiatives de promotion et d'image de marque et financé plus de 50 projets. Les entreprises s'affichent comme firmes canadiennes dans le cadre de foires et de missions, contribuant à augmenter la visibilité de l'industrie. Le fait qu'elles investissent elles-mêmes à part égale dans les projets suggère un effet levier. Le Programme des industries de la langue (PIL) collabore avec Commerce extérieur Canada à la production d'un dépliant à l'intention des délégués commerciaux et de clients éventuels à travers le monde; il s'inspire également d'un document récent sur les professions langagières pour réaliser une brochure destinée aux jeunes et les attirer vers des carrières dans le domaine. Enfin, le Comité de développement des ressources humaines de l'AILIA a adopté en 2004 une stratégie de mise en valeur des professions, de l'intégration en emploi, du perfectionnement et d'élaboration de normes professionnelles.

Pour remédier à la pénurie de professionnels langagiers, le Bureau de la traduction a mis sur pied un programme de formation qui devrait favoriser l'emploi de la relève au sein de l'industrie tout en assurant au gouvernement la capacité de répondre à ses propres besoins. Entre 2003 et 2005, le Bureau y a accueilli 388 étudiants.

En partenariat avec 10 universités canadiennes, ce programme a formé plus de 1 063 étudiants en stages coopératifs et autres formes d'apprentissage depuis 1999. Afin de pallier le manque critique de professeurs, le Bureau a prêté quatre de ses experts aux universités de Moncton et d'Ottawa. Parce qu'il dépend largement du secteur privé pour assurer la prestation de services au gouvernement, le Bureau croit essentiel de renforcer l'industrie.

AIDER À CRÉER UN CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TECHNOLOGIES LANGAGIÈRES

Activités réalisées

Le Centre de recherche en technologies langagières a vu le jour à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il résulte de la collaboration entre les organismes fondateurs, soit l'Université, le CNRC et le Bureau de la traduction. Ce dernier participe aux orientations du Centre en lui fournissant notamment l'accès à ses bases de données terminologiques ainsi qu'en assurant le montage et la mise à jour d'un site Web. À ces partenaires se sont ajoutés l'AILIA et la Corporation de développement économique de Gatineau. Le gouvernement fédéral, celui du Québec et l'UQO ont prévu collectivement 15,2 millions de dollars pour la construction de l'immeuble qui accueillera jusqu'à 150 experts et chercheurs. Le Centre vise à mettre au point des outils d'accroissement de la productivité en traduction, applicables à un contenu multilingue et à la formation linguistique, en plus de se positionner comme chef de file en matière de normes langagières. Deux projets en marche présentement, Transcheck-2 et Barça, cherchent respectivement à créer un programme capable de relever divers types d'erreurs de traduction et à automatiser la mesure de la survie et de l'utilisation d'un mot nouveau dans les communications écrites.

2.4 UNE FONCTION PUBLIQUE EXEMPLAIRE

REPLACER LES LANGUES OFFICIELLES PARMIS LES PRIORITÉS ET MODIFIER LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bilan provisoire

Le Plan d'action pour les langues officielles a été élaboré à partir d'un constat de base : le gouvernement fédéral ne peut jouer son rôle de leader pour la société canadienne que s'il donne lui-même l'exemple. Après plusieurs années de lutte au déficit, il importait de replacer les langues officielles au cœur de la mission des institutions. Depuis le lancement du Plan d'action, on a assisté à la création de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique placée sous la gouverne du président du Conseil du Trésor. Ce remaniement n'a pas modifié la détermination du gouvernement à adapter le Programme des langues officielles aux exigences de la technologie moderne et aux besoins des gestionnaires.

La nouvelle Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis a prolongé le temps alloué à la formation et l'a intégrée aux plans de perfectionnement des employé(e)s. L'École de la fonction publique du Canada sera plus à même d'évaluer les répercussions de ces changements sur sa clientèle à mesure que les candidats suivront leur formation linguistique dans le contexte de cette directive. Entre-temps, l'École et la Commission de la fonction publique coprésident un examen du modèle de formation linguistique et de vérification des connaissances qui influencera l'avenir.

INVESTIR DANS L'INNOVATION

Activités réalisées

Le Programme d'innovation connaît un franc succès. Doté de 14 millions de dollars sur cinq ans, il favorise la mise en œuvre de projets qui ont un effet d'entraînement sur les services bilingues au public et l'utilisation des deux langues au travail. Il comprend deux volets : le Fonds d'innovation destiné aux institutions prises individuellement, et le Fonds régional de partenariats qui permet aux conseils fédéraux de parrainer des projets adaptés aux réalités locales. En 2003-2004, le Programme a financé 18 projets totalisant 800 000 \$. En 2004-2005,

un montant de 1,8 million de dollars a été réparti entre 25 projets. La troisième année du programme semble prometteuse. Plus de 50 projets ont été présentés et 32 retenus par le comité d'examen des candidatures.

Ainsi, le Programme a octroyé 140 000 \$ à Sport Canada, pour améliorer ses services au public et surtout aux athlètes canadiens. Les résultats visés comprenaient la mise à jour des données de base pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver, en 2010. Le Conseil régional du Québec a reçu 175 000 \$ pour améliorer le recrutement des jeunes anglophones dans l'administration fédérale. Le Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador a reçu 50 000 \$ la première année,

puis 110 000 \$ la deuxième année, pour un projet sur le développement communautaire et l'étude d'un modèle de prestation de services pour les ministères desservant toute la péninsule de Port-au-Port. Les quatre conseils fédéraux de l'Ouest – Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Pacifique – ont organisé le Forum 4-2-1 (quatre provinces, deux langues officielles, un plan), rassemblant des intervenants fédéraux, provinciaux, des institutions d'enseignement et des communautés. Le Plan stratégique des conseils fédéraux de l'Ouest sur les langues officielles en a résulté et oriente leurs actions. Le 17 juin 2005, le Prix d'excellence dans la fonction publique a récompensé cet effort collectif.

RENFORCER L'EXPERTISE ET LA CAPACITÉ DE SUIVI DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

Activités réalisées

Avec les 12 millions de dollars sur cinq ans du Plan d'action, la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique dispose d'un budget plus stable (5,6 millions en 2004-2005) pour agir à titre de centre d'excellence auprès des autres institutions fédérales. Elle a initié un examen général pour réduire de moitié le nombre des politiques, les clarifier, mettre l'accent sur les résultats, inclure des indicateurs de rendement et rendre ces politiques conviviales pour le Web. Des politiques remaniées sur la langue de travail et la gestion des ressources humaines sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004. La nouvelle version des politiques sur les communications avec le public et la prestation de services, notamment l'utilisation des réseaux électroniques, est entrée en vigueur le 15 juillet 2005.

La Direction des langues officielles de l'Agence est en train de changer la façon d'exercer ses fonctions globales de surveillance. Elle a mis en œuvre un nouveau cycle et un nouveau système de mesure du rendement qui lui permet de mieux dépeindre la situation qui prévaut dans l'ensemble des institutions à un moment ou à un autre. Cette formule comprend une fiche d'évaluation ou tableau de bord capable d'intégrer de l'information en provenance de plusieurs sources différentes pour esquisser un portrait global.

En appui à l'autosurveillance exercée par chaque institution fédérale, l'Agence a créé le désignateur des besoins linguistiques, qui permet à un gestionnaire de déterminer le nombre minimum d'employé(e)s requis pour fournir des services dans la langue choisie par ses clients. Un modèle de sondage électronique a aussi été élaboré pour aider les institutions à évaluer la satisfaction de leurs clients à l'interne; il comprend une composante langues officielles et peut être adapté suivant chaque contexte. Peut-être ces outils ont-ils inspiré la décision de Citoyenneté et Immigration Canada de procéder à une revue des profils linguistiques de ses postes et d'adopter un cadre de gestion régissant la formation linguistique, lequel exige que les besoins de tout(e) employé(e) soient reflétés dans son plan d'apprentissage.

Du côté de la langue de travail, l'Agence a évalué le statut des cadres occupant un poste désigné bilingue. Dans son rapport publié en février 2005, elle a établi qu'au 31 mars 2004, 98 cadres de direction ne satisfaisaient pas aux exigences de leur poste, dont 46 qui auraient dû le faire avant le 31 mars 2003. Dans la majorité des cas, les institutions avaient pris des mesures pour assurer la prestation des services et la supervision des employé(e)s dans les deux

langues officielles. L'Agence continue de surveiller la situation.

En juillet 2004, l'Agence a publié les résultats d'un exercice qui portait sur 2 210 bureaux et points de services répartis dans l'ensemble du pays et représentant 166 institutions fédérales. Cette *Vérification des services téléphoniques du Gouvernement du Canada* avait pour objet de déterminer dans quelle mesure l'accueil et l'offre de services respectaient la langue officielle choisie par le client. Les résultats dénotent une amélioration progressive de la situation.

RECRUTER PLUS DE PERSONNEL BILINGUE, AMÉLIORER LA FORMATION LINGUISTIQUE ET L'OFFRIR PLUS TÔT EN CARRIÈRE

Activités réalisées

L'Agence s'est réservé 2,5 millions de dollars répartis sur cinq ans pour élaborer des stratégies et des outils de recrutement de candidats bilingues et financer une étude sur la formation linguistique. En 2004-2005, elle a transféré 450 000 \$ à l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour financer un examen du modèle de formation et de vérification des connaissances linguistiques. L'EFPC et la Commission de la fonction publique coprésident cet exercice stratégique; elles sont appuyées par un comité de hauts fonctionnaires. Deux millions (400 000 \$ par année) sont alloués à la Commission de la fonction publique pour promouvoir le recrutement de personnes bilingues, particulièrement des anglophones au Québec. Un protocole d'entente à cet effet a été signé entre l'Agence et la Commission. Le plan de travail comprend des activités de planification et de

soutien organisationnels, d'amélioration du site Web de la Commission, de suivi de l'information sur les aptitudes linguistiques des candidats, de partenariats avec des écoles et des collèges, de sensibilisation des gestionnaires et des agents de ressources humaines, et de promotion de carrières dans la fonction publique fédérale.

L'EFPC a reçu 36,1 millions de dollars pour trois ans à compter de 2003-2004 et s'est mise à la tâche immédiatement, dans quatre secteurs d'activité : gérer la demande croissante en formation linguistique, réduire les listes d'attente, mieux desservir les personnes aux prises avec des troubles d'apprentissage et moderniser technologie et matériel d'apprentissage.

Bien que le Centre de formation linguistique (CFL) ait accueilli 690 nouveaux étudiants la première année (250 de plus que prévu, en comptant ceux dont le nom était sur les listes d'attente), la demande dans la Région de la capitale nationale dépasse les pronostics et on a maintenant des listes d'attente dans d'autres régions du pays. Pour faire face à la situation, l'EFPC poursuivra sa collaboration avec six écoles du secteur privé. En 2004-2005, avec les fonds du Plan d'action et la coopération de ces établissements, l'École prévoyait former 742 étudiants, y compris ceux qui avaient commencé l'année précédente, ceux de l'année courante, et une vingtaine ayant des difficultés d'apprentissage.

Le CFL a créé une unité spécialement consacrée aux étudiants qui vivent de telles difficultés. Il a élaboré un gabarit pour leur évaluation initiale et leur plan d'apprentissage, puis donné un contrat à l'Académie de formation linguistique pour un projet pilote de formation en petits groupes de quatre

personnes. Le Centre avait aussi commandé une étude de ses propres pratiques dont les recommandations commencent à être mises en œuvre.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le CFL a voulu informatiser sa collection pédagogique et l'adapter aux besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée. Il a donc transformé des documents qui n'existaient que sur papier, cassettes audio ou cassettes vidéo, en un format que peut traiter un ordinateur. Plusieurs produits ont ainsi été convertis en format Web, accessible partout sur Internet. Ils pourront être adaptés aux besoins culturels, linguistiques ou techniques des utilisateurs. Le Centre prévoit également moderniser son infrastructure électronique, remodeler ses sites Internet et Intranet, créer un portail accessible à ses étudiants, et élargir son éventail de technologies en ligne. Il entend aussi acquérir du matériel pédagogique ou en adapter.

« ...il y a une volonté évidente, dans la fonction publique, de prendre des mesures concrètes pour réaliser des progrès sensibles en matière de représentation [des Québécois anglophones] (...) Pour les représentants communautaires, le fait qu'aucun résultat défini et mesurable n'ait été fixé (...) pour une période donnée constitue une grave lacune dans les efforts que le gouvernement déploie dans ce domaine. » Faire le point, Examen de mi-parcours du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles au Québec, QCGN, le 15 juillet 2005.

2.5 IMPUTABILITÉ ET COORDINATION

RAPPEL DES RESPONSABILITÉS, COORDINATION HORIZONTALE ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

Bilan provisoire

Sans modifier les obligations et engagements de chaque institution en vertu de la Loi, ni les rôles particuliers dévolus à la ministre du Patrimoine canadien et au président du Conseil du Trésor, le Plan d'action ajoutait au processus décisionnel une coordination horizontale centrée sur le ministre responsable des Langues officielles, lui confiant la présidence du Groupe de ministres sur les langues officielles. Le cadre d'imputabilité et de coordination attribuait également des responsabilités nouvelles au ministre de la Justice. Il avait un triple but : i) conscientiser toutes les institutions fédérales, ii) renforcer les mécanismes de consultation auprès des communautés, et iii) établir cette coordination du processus gouvernemental en langues officielles.

La mise en place de politiques de sensibilisation de plusieurs ministères et organismes, ainsi que les efforts d'harmonisation de programmes illustrent le virage amorcé en mars 2003. Le dialogue entre le gouvernement et les communautés en a mobilisé plusieurs, comme le souligne le premier chapitre de ce rapport d'étape. Un autre résultat, le cadre horizontal de gestion, est décrit au Chapitre 3.

Les réunions du Groupe de ministres sur les langues officielles et du Comité des sous-ministres ont rehaussé la capacité d'aborder les dossiers interdisciplinaires et permis d'obtenir des résultats pour tous les domaines du Plan d'action. Elles mènent à des stratégies de coordination des dossiers communs, notamment l'application du cadre horizontal de gestion, le français dans Internet et les relations avec les communautés.

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION LANGUES OFFICIELLES DANS LES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

Activités réalisées

La Direction générale des langues officielles (DGLO), Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé, a présenté le concept d'imputabilité et de coordination aux fonctionnaires de toutes

les régions du pays, souvent à l'invitation du ministère du Patrimoine canadien ou de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique : coordonnateurs ministériels, champions des langues officielles, conseils régionaux, etc. Le Groupe du droit des langues officielles (GDLO), ministère de la Justice, a fait de même en matière d'implications juridiques.

La directive intitulée *Principes en matière de langues officielles guidant la préparation et l'analyse des présentations soumises au Conseil du*

Trésor par les institutions fédérales, émise en 1998, s'applique toujours. Le Secrétariat du Conseil du Trésor en a conservé la responsabilité et ses analystes consultent l'Agence au besoin.

L'examen des propositions de politiques a fait l'objet d'une attention particulière. La DGLO a repéré les étapes critiques du cheminement des dossiers au Cabinet de manière à améliorer l'analyse et la détermination des besoins ou des préoccupations des communautés ou d'autres aspects de la politique des langues officielles. Le lien avec les responsables des opérations du Cabinet contribue à la fonction de remise en question exercée par le Bureau du Conseil privé. Le dialogue entre les communautés et les fonctionnaires chargés de conceptualiser le mandat et les structures de Service Canada illustre ces efforts.

Justice Canada dispose d'un système de surveillance des médias et de l'environnement juridique. Les responsables ministériels des Affaires du Cabinet ont été sensibilisés aux enjeux des langues officielles et le GDLO reçoit dorénavant l'ordre du jour des réunions du Cabinet pour déterminer quels sujets requièrent des avis. Les organismes centraux partagent cette responsabilité avec lui; ils s'échangent des renseignements à l'égard de tels dossiers et veillent à ce que les interventions appropriées aient lieu. Le ministre de la Justice travaille avec ses collègues pour leur souligner les répercussions juridiques des initiatives.

Pour encourager la mise en œuvre coordonnée de l'engagement fédéral en vertu de la partie VII de la Loi, Patrimoine canadien (PCH) a élaboré un outil de mesure de rendement qui aide ministères et organismes à suivre leurs progrès dans l'application de l'article 41. Il propose un inventaire de mesures selon six catégories d'intervention : sensibilisation

interne, consultation des communautés, communications avec elles, coordination interne et auprès d'autres partenaires, financement et prestation de programmes, et reddition de comptes. Plusieurs ministères ont aussi créé leurs propres mécanismes d'appui aux communautés. Par exemple, la politique de Santé Canada, entrée en vigueur en décembre 2004, encourage les employé(e)s à mieux lier leurs programmes et leurs interventions aux besoins des communautés en situation minoritaire.

« La sensibilisation semble donc faire son chemin, et ce respect nouveau (...) amène forcément des relations plus agréables et plus constructives entre plusieurs communautés et ministères. » Bilan de mi-parcours, Perspective des communautés francophones et acadiennes, juin 2005.

LA COORDINATION HORIZONTALE

Activités réalisées

Le Groupe de ministres sur les langues officielles s'est réuni à plusieurs reprises comme l'a fait le Comité des sous-ministres sur les langues officielles (CSMLO) en plus de recevoir les rapports du Comité d'appui et d'autres hauts fonctionnaires. On peut regrouper comme suit les questions traitées :

- les décisions rendues ou à venir dans le domaine des droits linguistiques et la discussion des tendances qui s'en dégagent;
- les langues officielles et les fonctionnaires (formation linguistique, politiques du Conseil du Trésor, désignation des postes);
- les affaires découlant du Plan d'action, dont le mandat du CSMLO, le travail de comités consultatifs, la coordination de la recherche

et l'enquête postcensitaire sur les langues officielles, les outils comme le site Internet du ministre responsable des Langues officielles et le site Extranet pour les institutions fédérales, etc.;

- les dossiers d'intérêt commun : centres de services bilingues, petite enfance, Fonds d'appui aux communautés, français dans Internet, relations intergouvernementales – y compris la Stratégie pour le Nord, les relations avec les communautés; et, enfin,
- les réponses aux rapports de la Commissaire aux langues officielles, les travaux de la Chambre et du Sénat (comités sur les langues officielles, projet de loi S-3, commissions spéciales).

Les discussions aux plus hauts niveaux ont facilité l'acheminement des propositions de politiques et de programmes dans l'appareil fédéral. Elles ont en outre mené à une analyse du projet de loi S-3 pour modifier la *Loi sur les langues officielles*, et sa transmission au Comité permanent de la Chambre des communes; elles ont fait avancer l'élaboration d'une initiative horizontale sur la capacité communautaire et l'employabilité (le Fonds d'habilitation) et produit des réponses concertées à plusieurs rapports de la Commissaire aux langues officielles et des comités parlementaires. La Commissaire doit publier prochainement un suivi de ses rapports sur le français dans Internet (deux en 1999 et deux en 2002). Le CSMLO a demandé que les ministères concernés élaborent ensemble une stratégie qui tiendra compte de l'évolution du contexte depuis 1999 et qui saisira les occasions de travailler en synergie.

Le Plan d'action demande aux ministères clés – ceux du Patrimoine canadien et de la Justice, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique (au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor) et le Bureau du Conseil

privé – de conjuguer leurs efforts pour accroître le partage d'information et le respect des engagements gouvernementaux.

À l'appui de la coordination horizontale, PCH a exercé son mandat de concertation interministérielle en pilotant l'entente sur le développement des arts et de la culture dans la francophonie canadienne, les protocoles de collaboration en théâtre, en édition et en arts visuels ainsi que des groupes de travail dans des domaines connexes. De plus, le Ministère a organisé une table ronde sur la petite enfance (mars 2005), diffusé une liste de programmes intéressant les femmes en situation minoritaire (2004) et compilé un inventaire des initiatives et programmes fédéraux intéressant les communautés (2005). Pour sa part, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique a saisi le CSMLO et le Groupe de ministres de la mise en œuvre des parties IV, V et VI de la Loi.

Le comité interministériel de coordination de la recherche présidé par l'équipe des langues officielles, au Bureau du Conseil privé, a fait rapport au CSMLO et au Groupe de ministres. Les résultats de son travail et sa contribution à l'établissement de balises pour évaluer le Programme des langues officielles sont décrits au Chapitre 4.

Le cadre horizontal de gestion des résultats, qui fait l'objet du Chapitre 3, constitue un fait marquant de la coordination pangouvernementale. La décision de créer un tel instrument aura des répercussions sur la culture de la fonction publique et sa capacité de faire face aux défis de la collaboration entre institutions.

3. LE CADRE HORIZONTAL DE GESTION

UN FAIT MARQUANT DE LA COORDINATION HORIZONTALE

LA GENÈSE DU CADRE HORIZONTAL DE GESTION

Le Plan d'action pour les langues officielles exige que toutes les institutions fédérales rendent compte de la manière dont elles respectent leurs engagements et leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. L'exigence d'imputabilité collective a nécessité l'élaboration d'un cadre horizontal de gestion.

Dans l'appareil fédéral, un tel cadre sert à structurer la gestion en fonction de l'effet d'ensemble d'un groupe d'activités. Il englobe la gouvernance, le rendement, l'imputabilité et la production de rapports aux Canadiens. Il ne remplace en aucun cas les systèmes de mesure du rendement propres aux ministères et organismes qui demeurent responsables d'évaluer en détail les initiatives dont ils ont la charge à l'intérieur de l'ensemble. Un cadre horizontal de gestion renforce la fonction de contrôleur moderne dont la raison d'être est de rassembler l'information sur le rendement et de

fournir aux gestionnaires des systèmes de contrôle appropriés, une approche réfléchie de la gestion des risques, ainsi qu'un ensemble commun de valeurs et de principes d'éthique.

On ne peut dissocier les initiatives du Plan d'action de l'ensemble des activités par lesquelles le gouvernement se conforme à la *Loi sur les langues officielles* et appuie la dualité linguistique. Le cadre porte donc sur l'ensemble du Programme des langues officielles (PLO)⁸. Il met en évidence les liens entre les priorités de tous les secteurs; il offre une vue d'ensemble des activités, du financement et des progrès; il permet de comprendre l'harmonisation des programmes aux niveaux des résultats, de l'utilisation des ressources, des activités et de la reddition de comptes. Le cadre horizontal de gestion en langues officielles a été conçu pour s'étendre progressivement à l'ensemble des institutions fédérales.

La Direction générale des langues officielles (Affaires intergouvernementales, Bureau du Conseil privé) a coordonné et géré une triple structure de comités et de groupes de travail interministériels établie spécifiquement pour construire le cadre horizontal de gestion : un comité directeur chargé d'orienter le projet, un

8. Voir l'introduction de ce rapport et l'Annexe 1.

groupe de travail principal qui en a clarifié le contenu et a préparé les rapports au CSMLO, et un groupe de travail élargi faisant appel aux représentants de 10 ministères et organismes dans des domaines particuliers (responsables des politiques, gestionnaires de programmes, experts en évaluation et autres spécialistes).

Le travail a reposé sur la démarche suivante :

- l'examen de la documentation (par ex. la LLO et le Plan d'action, le protocole de 1994 et sa désignation des institutions ayant l'incidence la plus directe sur les communautés et sur l'égalité de statut du français et de l'anglais, les mémoires présentés lors de l'élaboration du Plan d'action, etc.);
- l'examen des cadres de gestion, des cadres de vérification et d'autres documents de planification de la mise en œuvre des initiatives du Plan d'action par chaque ministère;
- des séances de travail sur les stratégies de mesure du rendement, d'évaluation et de gestion des risques; et,
- des séances de consultation sur les indicateurs et le cadre de mesure du rendement, auprès de partenaires non gouvernementaux et en particulier des communautés.

Le cadre horizontal de gestion reflète les contributions apportées par de nombreux participants et l'environnement d'apprentissage qui a prévalu. Il doit beaucoup également aux commentaires et aux suggestions des communautés, du Commissariat aux langues officielles et des parlementaires. Sa mise en œuvre ne fait que commencer.

LA STRUCTURE ET L'UTILISATION DU CADRE HORIZONTAL DE GESTION

Le cadre horizontal de gestion a quatre composantes :

- une structure de gouvernance pour le PLO (Figure 1, p.45) : le premier ministre et le Cabinet exercent la responsabilité ultime; le ministre responsable des Langues officielles, les ministres dont le mandat est décrit dans la Loi et le groupe de ministres jouent un rôle de direction; le Bureau du Conseil privé, le CSMLO et les hauts fonctionnaires assurent la cohérence des politiques et la collaboration interministérielle nécessaires. Il en va ainsi de suite tous les niveaux du système fédéral et en tenant compte des partenaires à l'extérieur du gouvernement;
- un modèle logique axé sur les résultats (Figure 2, p.46) qui arrime les objectifs de toutes les institutions à la raison d'être de l'ensemble du programme, illustre les connexions entre les résultats visés et les activités requises pour les atteindre et laisse de la place aux modèles logiques des ministères et organismes dans leurs domaines propres;
- un cadre de mesure et une stratégie d'évaluation qui décrivent comment le gouvernement et ses partenaires iront chercher les données pertinentes et mesureront les progrès en fonction des résultats anticipés; et,
- une stratégie de reddition de comptes qui détaille les activités d'évaluation et les rapports attendus des partenaires fédéraux.

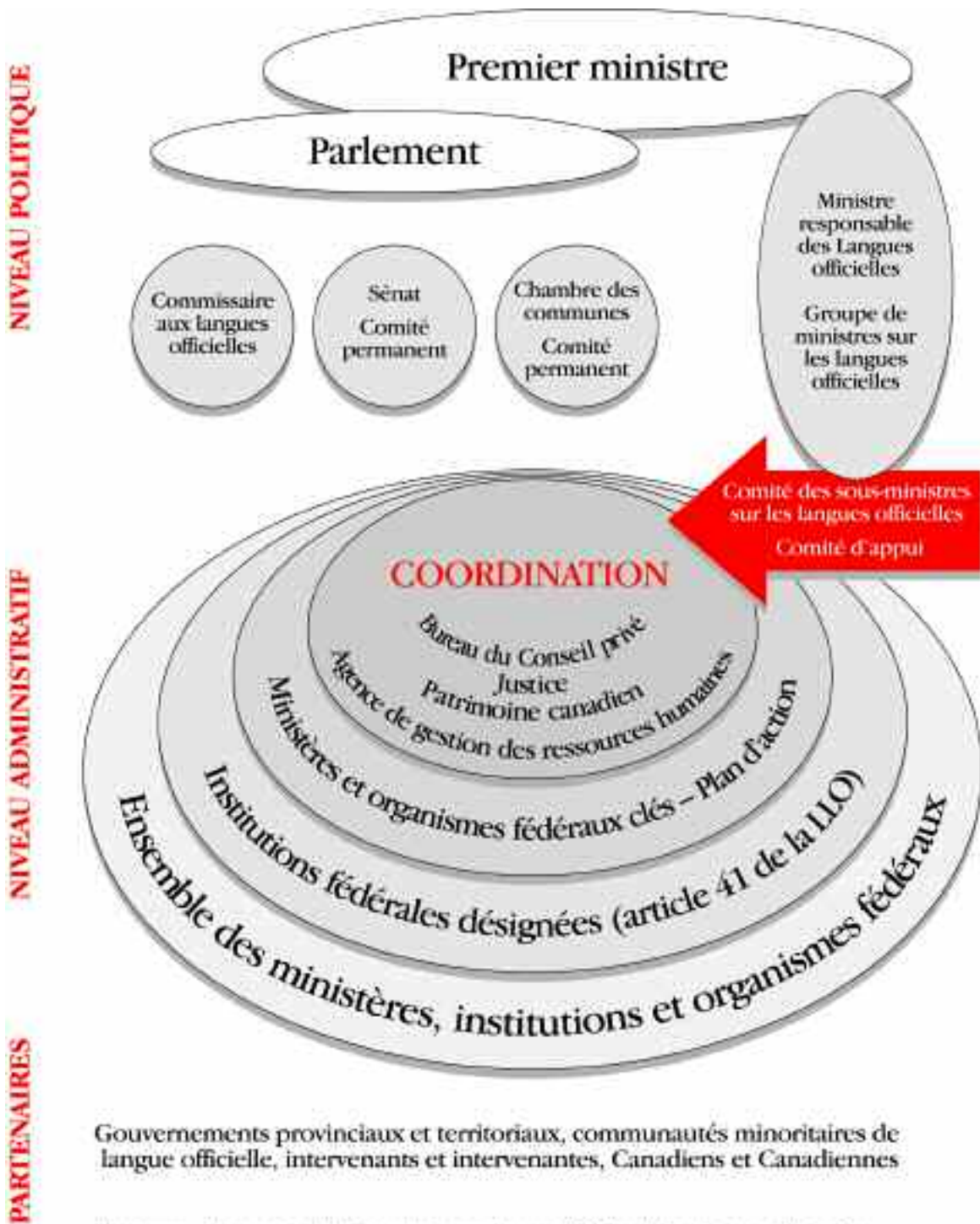
Il s'agit d'un effort d'harmonisation des cycles d'évaluation ministériels. Le rapport de mi-parcours et le lancement officiel du cadre horizontal à l'automne font partie de cette stratégie. Ensuite, il y aura des évaluations formatives dont on pourra tirer des conclusions intérimaires en 2006 et qui serviront de points de repère pour l'évaluation sommative de 2007. Les résultats rapportés par les partenaires fédéraux dans le cadre de ces évaluations, ainsi que dans les rapports de Patrimoine canadien, de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique, et de la Commissaire aux langues officielles, seront pris en compte dans l'analyse globale des données recueillies sur le PLO en vue du rapport final au gouvernement en 2008.

Le cadre horizontal de gestion est déjà utilisé, avec une intensité différente, selon qu'une institution est l'un des 10 partenaires du Plan d'action, fait partie de la trentaine d'institutions désignées dont l'incidence sur le développement des communautés minoritaires et la promotion du français et de l'anglais est la plus grande, ou est l'une des 190 autres ou plus assujetties à la *Loi sur les langues officielles*. Pour l'utiliser à sa juste valeur, les institutions fédérales doivent non seulement collaborer entre elles mais encore faire appel aux gouvernements des provinces et des territoires ainsi qu'aux organismes communautaires et à d'autres groupes intéressés aux langues officielles.

Le cadre horizontal s'inspire de nombreux intervenants et son utilisation sera au cœur des rapports du gouvernement aux Canadiens. Il est appelé à évoluer avec le temps, en fonction des changements dans le domaine des langues officielles. Son utilisation se généralisera à mesure qu'un plus grand nombre d'institutions

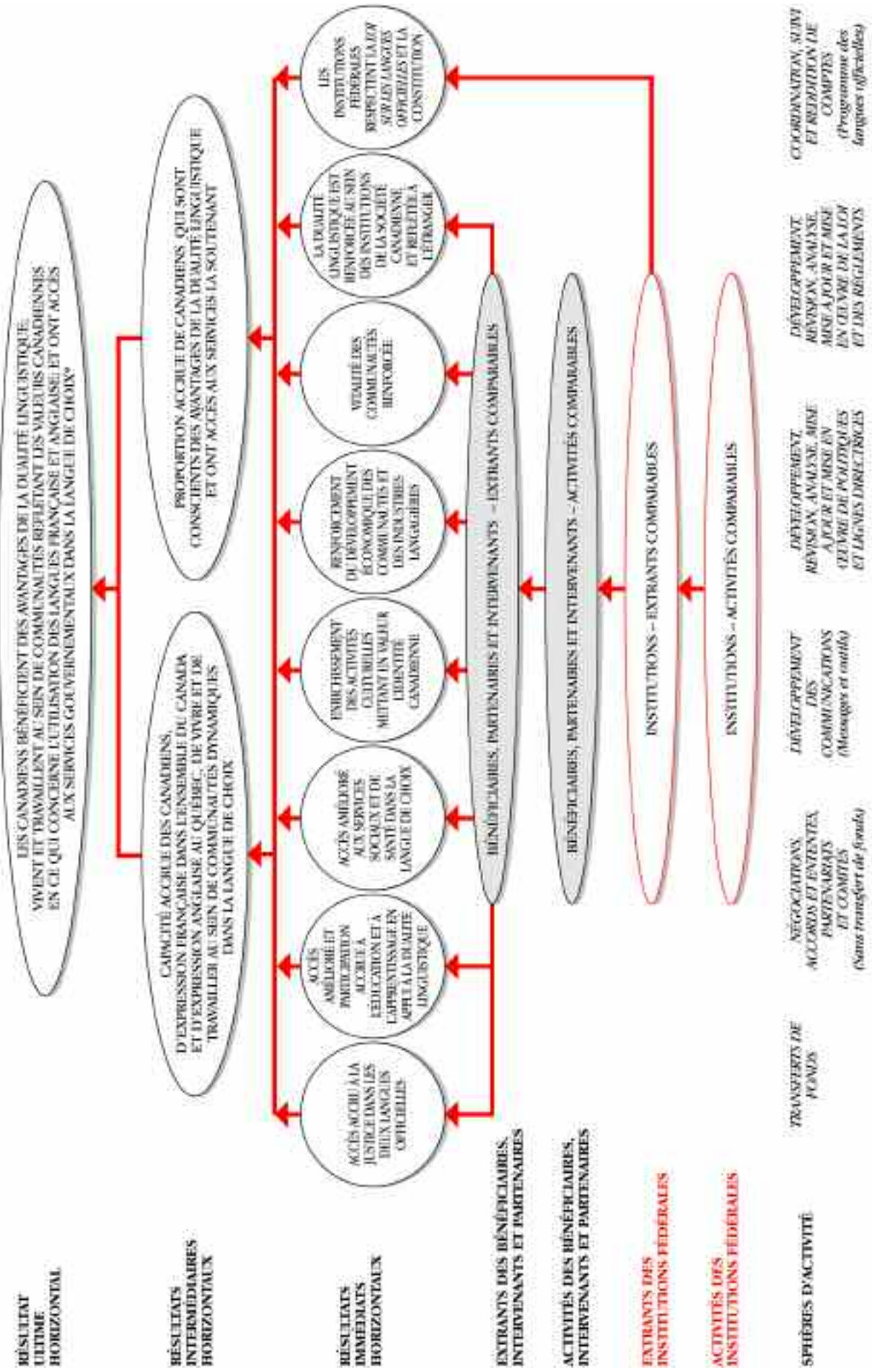
fédérales et d'intervenants y entreront des données et l'adapteront à leurs besoins. Graduellement, les silos institutionnels disparaîtront pour laisser entrevoir les effets des politiques et des programmes les uns par rapport aux autres. On pourra plus naturellement se demander si les mesures en éducation préparent les Canadiens à l'apprentissage continu; si le développement communautaire englobe les facteurs identitaires, culturels, économiques et sociaux; et si l'exemple de la fonction publique influence la société et les communautés.

Figure 1: Gouvernance pour le Programme des langues officielles



Remarque : Les rapports de la Commissaire aux langues officielles, de la ministre du Patrimoine canadien et du président du Conseil du Trésor sont soumis annuellement au Parlement.

Figure 2: Modèle logique – Le Programme des langues officielles



*La langue de choix se réfère à l'une ou l'autre des langues officielles

4. LA RECHERCHE EN LANGUES OFFICIELLES

RENFORCER LA CAPACITÉ D'APPLICATION DE LA RECHERCHE

LA RECHERCHE : OUTIL INDISPENSABLE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

En langues officielles comme dans tout autre domaine, le gouvernement du Canada ne peut jouer son rôle que s'il peut évaluer la portée de ses politiques et de ses programmes. Qu'il s'agisse de combattre la pauvreté et l'exclusion, d'améliorer les services de santé, de remédier aux problèmes des villes, ou de faciliter l'accès aux études supérieures, par exemple, il faut rassembler et intégrer l'information pertinente à la planification des politiques. Pour ce faire, le gouvernement doit pouvoir compter sur les chercheurs des ministères et organismes fédéraux, ainsi que faire appel à d'autres experts. Afin d'augmenter sa capacité de faire les liens intersectoriels qui s'imposent, le gouvernement s'est doté de mécanismes horizontaux de recherche, notamment le Projet de recherche sur les politiques (PRP), et contribue à des forums internationaux tel le projet Metropolis dans les domaines de l'immigration, des migrations et de la diversité culturelle.

De la même manière, il est important de partager ce qui se fait en recherche sur les langues officielles et de former une assise sur laquelle reposeront les études ultérieures en vue de bonifier les connaissances et l'expertise sur le Programme des langues officielles (PLO) dans son ensemble. C'est pourquoi un Comité interministériel de coordination de la recherche en langues officielles a été formé, sous la présidence du Bureau du Conseil privé. La recherche a d'ailleurs joué un rôle important dans l'élaboration du Plan d'action, aidant à clarifier ses objectifs, signalant les besoins dans différents secteurs et faisant le lien entre ces besoins et les programmes gouvernementaux existants.

L'efficacité du cadre horizontal de gestion repose en partie sur la capacité des institutions fédérales d'évaluer l'incidence de leurs politiques et de leurs programmes sur la dualité linguistique du Canada et le développement des communautés. En plus du partage de l'information entre institutions fédérales, le travail du Comité interministériel vise donc à nourrir la stratégie de mesure du rendement applicable au PLO et à faciliter la collecte des données nécessaires.

Le présent chapitre du rapport de mi-parcours fait donc le point sur les activités du Comité et des institutions fédérales et présente les grandes lignes de l'enquête postcensitaire à venir sur les communautés. Il esquisse des orientations stratégiques pour la suite du Plan d'action.

LE PARTAGE DE L'INFORMATION ET DE LA RECHERCHE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Composé de 13 ministères et organismes, le Comité interministériel créé en 2003 s'attache d'abord à accroître la production de recherche par les institutions fédérales et à susciter des échanges entre elles. Il a fourni l'occasion aux participants de présenter les résultats de leurs études et d'inventorier ensemble la recherche fédérale en matière de langues officielles. L'exercice a confirmé la fragmentation du secteur et la nécessité de mieux partager l'information. Il a mis en évidence des lacunes d'échantillonnage dans les enquêtes sur la population canadienne et la sous-exploitation des données existantes.

« Notre participation à ce Comité a servi à nous mettre au courant de la recherche qui se fait dans d'autres ministères en vue d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire. » Citoyenneté et Immigration Canada, Contribution au rapport de mi-parcours, avril 2005.

Le Comité a analysé la mesure dans laquelle les enquêtes de Statistique Canada peuvent fournir des données sur les langues officielles, s'est intéressé aux études universitaires et à la recherche en milieu communautaire, et a informé le ministre responsable des Langues officielles, le Groupe de ministres et le Comité des sous-ministres, des résultats et de leurs répercussions sur les politiques. Parmi les thèmes abordés, mentionnons l'uniformisation des données à des fins de comparabilité, le bilinguisme réceptif et la rétention des compétences linguistiques en milieu de travail fédéral, l'employabilité et la littératie chez les communautés ainsi que l'élaboration d'indicateurs de leur vitalité.

Le concept de capital social, défini comme « les réseaux et les liens sociaux fondés sur un ensemble de normes et de valeurs de réciprocité jouant un rôle d'intégration et de mobilisation dans le développement des communautés », a été jugé essentiel à la définition de cette vitalité, dans le contexte du cadre horizontal de gestion (v. Chapitre 3). Ainsi, la confiance, le sentiment d'appartenance et d'obligation, la fierté communautaire sont vus comme des facteurs que l'étude du capital social permettra d'explorer.

« En intégrant une considération plus explicite du capital social dans la recherche, la conception, l'élaboration et l'évaluation des programmes, les autorités publiques pourront faire de meilleurs choix dans la poursuite des objectifs en matière de politiques sociales. »

Projet de recherche sur les politiques, Le capital social comme instrument de politique publique, Rapport de projet, septembre 2005.

UNE MEILLEURE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS

Il ne faudrait pas conclure à l'absence de recherche avant aujourd'hui, au contraire. La Commissaire aux langues officielles l'a rappelé en parlant de la recherche universitaire dans l'édition spéciale de son rapport marquant le 35^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* : « ... les centres et les programmes d'études canadiens disséminés à travers le pays et à travers le monde jouent certes un rôle pour mieux comprendre la nature et les enjeux de la dualité canadienne. »⁹ Toutefois, qu'elle ait été faite dans le contexte de programmes gouvernementaux ou non, cette recherche est

9. Commissariat aux langues officielles, Rapport annuel, Édition spéciale, 35^{ème} anniversaire, 1969-2004, page 82.

pour ainsi dire demeurée la chasse gardée des différentes institutions.

Le Comité interministériel de coordination de la recherche offre une occasion d'augmenter la cohérence des efforts et de promouvoir une analyse concertée des résultats. Il peut créer des ponts et aider à rassembler des ressources. Par exemple, Citoyenneté et Immigration Canada peut y faire valoir ses contacts avec le nouveau réseau de la francophonie du projet Metropolis, pour étudier les enjeux de l'immigration et de la diversité propres au monde francophone. Plusieurs ministères et organismes peuvent s'allier pour faire rayonner l'expertise que rassemble actuellement Développement social Canada dans la foulée du projet pilote sur l'apprentissage des jeunes enfants, celle que produit Patrimoine canadien sur les profils communautaires, ou la réalisation d'une monographie en matière de littératie des adultes, par Statistique Canada, Patrimoine canadien et le Secrétariat national à l'alphabétisation. Le potentiel de l'Institut de recherche sur les minorités linguistiques – rattaché à l'Université de Moncton – peut être mieux exploité si les institutions fédérales représentées au Comité établissent ensemble des priorités et font converger leurs plans de recherche. Enfin, le suréchantillonnage au bénéfice des communautés dans les enquêtes de Statistique Canada sur la population a plus de chances de devenir réalité si les ministères s'unissent pour en démontrer la pertinence.

Jusqu'à maintenant, c'est dans l'élaboration de l'enquête postcensitaire sur la vitalité des communautés que s'est le mieux illustrée la capacité de consolidation de l'expertise du Comité interministériel. En effet, sous le leadership du Bureau du Conseil privé et de Statistique Canada, le Comité a traité des

questions liées au financement, à la structure, à la méthodologie et au développement du questionnaire. Il a veillé à ce que les modules et les questions reflètent les besoins en information d'un certain nombre de partenaires fédéraux et qu'ils s'appuient sur d'autres enquêtes dans le domaine des langues officielles, ou de Statistique Canada. Les coûts liés à l'enquête postcensitaire seront répartis entre les partenaires. Plusieurs rondes de tests qualitatifs ont déjà eu lieu et une enquête pilote est prévue à l'automne 2005 afin de finaliser le questionnaire à temps et effectuer l'enquête l'année suivante.

« L'enquête permettra en outre de produire des statistiques sur les différents domaines associés à la langue d'usage dans la sphère publique. On saura mieux dans quelle mesure les services sont accessibles dans la langue de la minorité, que l'on parle de santé, de services gouvernementaux, de commerces, d'associations professionnelles ou autres, du milieu de travail, etc. Ces statistiques nous renseigneront sur les possibilités qu'ont les membres des CLOSM de s'épanouir dans leur langue. » Patrimoine canadien, Bulletin 41-42, Langues officielles, Vol. 11, No. 2, Printemps/Été 2005 — Développement des communautés et dualité linguistique, par Jean-Pierre Corbeil, Statistique Canada.

DES EXEMPLES D'INITIATIVES DE RECHERCHE AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR

En établissant des priorités nouvelles dans des secteurs stratégiques, le Plan d'action pour les langues officielles a contribué à la diversification des thèmes de recherche. Les exemples ci-dessous en témoignent :

- Le lancement du Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles dans quatre secteurs prioritaires : la promotion de la dualité linguistique, l'apprentissage de la langue seconde, l'éducation dans la langue de la minorité et le développement des communautés, une collaboration du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Une somme de 3 millions de dollars sur trois ans appuiera 22 projets dans 13 universités canadiennes. Ce programme découle de l'engagement du Plan d'action à promouvoir la recherche sur la situation des communautés et l'apprentissage des langues officielles.
- Le forum Vitalité des communautés, confiance des communautés, organisé par Patrimoine canadien en mars 2004, à propos d'une enquête sur les attitudes et les perceptions des Canadiens en matière de langues officielles.
- La banque de données 1971-2001 de Statistique Canada sur les communautés; les études des tendances de migration des anglophones du Québec et les études de questions comme la participation et l'accès aux activités artistiques et les opinions de la jeunesse sur le gouvernement et la société.
- Les études d'Industrie Canada et des agences de développement régional dont il a été question au Chapitre 2, et d'autres études du Ministère sur l'utilisation du français dans Internet par les francophones du Canada ainsi que sur la technologie de l'information dans cette langue.
- L'apport du réseau d'experts de Ressources humaines et Développement des compétences Canada l'alphabétisation familiale en milieux minoritaires.
- L'étude de Justice Canada sur les pratiques et les politiques des régimes d'aide juridique provinciaux et les difficultés éprouvées relativement l'accès à ces services dans la langue officielle minoritaire. Cette étude propose des stratégies pour améliorer et élargir la prestation de tels services.
- L'étude de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada sur le bilinguisme réceptif et la rétention des compétences en langue seconde chez les employés fédéraux dans leur milieu de travail; l'étude qualitative sur les minorités visibles et les langues officielles, publiée en juillet 2005.
- La publication par Statistique Canada d'études sur la scolarisation des jeunes de milieux minoritaires et des élèves en immersion; sur la présence de professionnels de la santé d'expression française à l'extérieur du Québec; et sur les tendances en matière de langues officielles selon le Recensement de 2001.
- La production par le Bureau du Conseil privé, Langues officielles (BCP-LO), de recherche sur l'apprentissage de la langue seconde dans les pays de l'OCDE, sur les minorités visibles et les langues officielles ainsi que sur le statut socioéconomique des communautés minoritaires. De plus, le BCP-LO a commandé à l'organisme Canadian Parents for French une consultation pancanadienne des intervenants dans le domaine de la langue seconde.
- L'organisation par le Consortium national de formation en santé et la Société Santé en français du 1^{er} Forum national de recherche sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire. Cet événement a rassemblé plus de 180 chercheurs, représentants des gouvernements et d'organismes subventionnaires, et participants communautaires pour s'entendre sur des priorités de recherche.
- Des études de CIC et ses partenaires sur les besoins et la capacité d'accueil des communautés francophones; les moyens qui

permettraient à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick de recruter plus d'immigrants francophones, de les accueillir et de favoriser leur intégration; et l'intégration socioéconomique d'immigrants d'expression française appartenant à une minorité visible de Winnipeg.

- Dans le cadre de la collaboration fédérale-provinciale-territoriale en éducation, des études sur l'enseignement postsecondaire en milieu minoritaire (Faculté Saint-Jean), l'identité culturelle et la rétention des élèves en Saskatchewan, et le développement d'une anthologie de la littérature française dans l'Ouest, pour promouvoir le développement identitaire; les outils d'évaluation de la compétence des enseignants en français langue seconde et de la maîtrise du français de base par les élèves du primaire en Alberta; la recherche sur l'immersion et organisation d'un congrès par les provinces de l'Ouest, qui favoriserait la collaboration entre les régions.

VERS UNE MEILLEURE CAPACITÉ D'ANALYSE DE LA RECHERCHE ET DES DONNÉES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Il n'est pas tout, cependant, de vouloir combler des lacunes en matière d'information sur les communautés. Encore faut-il s'assurer que ces données empiriques seront analysées de manière à informer la prise de décisions.

Les renseignements partagés au Comité suggèrent que la capacité d'analyse de chaque ministère ou organisme, pris un à un, risque d'être insuffisante lorsque les études en cours – et notamment l'enquête postcensitaire – apporteront leur lot de nouvelles données. La plupart des équipes de recherche sont déjà monopolisées par des priorités sectorielles et disposent de peu de ressources pour l'étude de

thèmes multidisciplinaires comme celui des langues officielles. L'interprétation de données supplémentaires ou des résultats de l'enquête risque de leur imposer un fardeau. La stratégie de recherche sur les langues officielles doit donc prévoir un volet analyse.

La stratégie doit aussi comporter un élément de planification. Malgré son envergure, l'enquête postcensitaire ne fournira pas les réponses à toutes les questions que pose l'élaboration de politiques. Plusieurs thèmes, par exemple la mobilité des anglophones du Québec, ne pourront être abordés en détail d'autres comme la problématique du capital social ne sauraient être approfondis sans efforts et budgets additionnels. Il faudra que les ministères intéressés s'entendent sur des priorités et planifient ensemble les étapes qui permettraient de réaliser des enquêtes ciblées.

Le Comité interministériel de coordination pourrait devenir le lieu de cette concertation. L'information apportée à ce forum circulerait dans les ministères et générerait un suivi. On ouvrirait la porte à une participation de représentants de regroupements (par ex. Metropolis et le PRP) qui feraient le lien avec les grandes priorités de recherche du gouvernement.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR

CONSOLIDER LES ACQUIS

REGARD SUR LE CHEMIN PARCOURU

Depuis le 12 mars 2003, les ministères et organismes visés directement par le Plan d'action pour les langues officielles ont mis en place l'infrastructure nécessaire à sa réalisation. Le nouveau cadre horizontal de gestion devrait permettre de saisir l'effet d'ensemble des mesures d'ici la fin du parcours.

Le dialogue a augmenté entre les institutions fédérales et leurs partenaires. Les consultations ministérielles ont créé l'ouverture attendue. Le ministère du Patrimoine canadien entend revigorer sa collaboration avec les instances communautaires et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique associe un cercle élargi de partenaires au renouvellement des politiques du Conseil du Trésor. Bien que dans certains secteurs on cherche encore la formule idéale, un respect nouveau semble animer les relations entre le gouvernement et les communautés.

En matière d'éducation, s'entendre avec les gouvernements des provinces et des territoires a pris plus de temps que prévu. Peut-être avions-nous sous-estimé l'ampleur de la tâche. Il faudra accélérer les négociations et faire en sorte de diriger là où ils devraient être dépensés les fonds destinés à cet axe incontournable du Plan d'action. Même si la mise en œuvre des mesures de développement des communautés a été parfois qualifiée d'inégale, des avancées importantes ont été faites dans les domaines de la petite enfance, de la santé et de

la justice. De plus, l'organisation de base existe maintenant pour faciliter l'immigration francophone dans les communautés. Les progrès réalisés du côté de l'économie et des technologies du savoir méritent un suivi optimiste; dans le secteur de l'industrie langagière, l'Association permettant aux entreprises de se regrouper a vu le jour, Industrie Canada a lancé des initiatives de promotion et la construction du Centre de recherche sur les technologies langagières est commencée. Plusieurs institutions travaillent ensemble à édifier une fonction publique exemplaire; les liens entre les mandats et les initiatives de l'Agence (au nom du Conseil du Trésor), la Commission de la fonction publique et l'École de la fonction publique deviennent de plus en plus visibles et productifs. Enfin, l'élaboration du cadre horizontal de gestion – applicable à tout le Programme des langues officielles – a marqué les deux premières années du Plan d'action; la compilation et l'analyse des données pertinentes à l'évaluation et à la planification des politiques ont augmenté le profil de la recherche sur les langues officielles.

LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION : UNE COURBE ASCENDANTE

Le Plan d'action exigeait l'engagement de nouveaux partenaires et la prise en charge rapide de secteurs névralgiques. Comme c'est le cas lorsqu'on s'aventure en terrain plus ou moins connu, les estimations de coûts et le rythme des investissements ont pu être déphasés. Malgré les soubresauts d'un système peu adapté à la gestion horizontale, les sommes nécessaires ont été approuvées et dans la majorité des cas, les

initiatives ont démarré à temps. Comme en témoigne l'Annexe 3, les investissements de départ ont été faits; la mise de fonds devrait s'accélérer au cours des prochains mois, jusqu'à atteindre progressivement le maximum de 787,4 millions de dollars prévu aux termes du Plan d'action avec l'ajout du Fonds d'habilitation.

LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE ET LES AJUSTEMENTS ENVISAGÉS

Les exigences de la gestion horizontale

Le cadre horizontal de gestion n'existait pas lorsqu'a été lancé le Plan d'action. Les éléments de la coordination pangouvernementale y étaient esquissés, sans qu'on puisse prévoir l'envergure que prendrait l'exercice de mesure du rendement pour ce qu'il convient maintenant d'appeler le Programme des langues officielles (PLO). Harmoniser les cycles ministériels d'évaluation est vite dit, mais il y a loin de la coupe aux lèvres : rassembler les évaluations formatives des ministères et des organismes, s'en servir pour baliser les évaluations sommatives, partager les renseignements et les résultats entre institutions et avec les partenaires communautaires tout au long des processus, analyser les autres données recueillies sur le PLO et en tirer des conclusions globales, demanderont du temps et des ressources.

La vitesse de croisière ne sera atteinte que graduellement.

La recherche et l'analyse

L'enquête postcensitaire sur les communautés devrait combler certaines des lacunes observées dans les données sur les langues officielles. Elle ne saurait cependant les pallier toutes.

Il importe donc de prévoir l'exploitation d'autres sources et d'y adjoindre les mécanismes de collecte appropriés. Parce que la compilation de

statistiques ne suffit pas à résoudre toutes les questions que soulève l'élaboration de politiques, la stratégie de recherche sur les langues officielles devrait aussi comporter un volet d'analyse. On pourrait envisager la création d'un fonds de rattrapage qui mettrait les données à niveau et qui permettrait de les interpréter.

Les partenariats de recherche sont une avenue intéressante pour remédier au manque de données. Institutions gouvernementales, universités, instituts de recherche, organismes communautaires et compagnies du secteur privé pourraient s'unir en un réseau destiné à enrichir le corpus des connaissances empiriques. Dans cette optique, le Bureau du Conseil privé participera à l'organisation d'un colloque prévu au printemps 2006 lors du Congrès annuel de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Cette première servira à encourager la mise en commun des ressources et de l'expertise de recherche.

L'appui aux communautés

De plus, les communautés ont suggéré que le Plan d'action soit peut-être enrichi sur une base sectorielle, pour :

- faciliter la participation des instances communautaires à la coordination horizontale, afin qu'elles puissent intervenir auprès des institutions dont les mandats correspondent à leurs intérêts, faire les constats additionnels demandés par le cadre horizontal de gestion, se concerter, représenter l'ensemble du milieu et agir sur la gamme des dossiers qui les préoccupent, par exemple la jeunesse;
- prolonger jusqu'en 2008 le volet qui porte sur les soins de santé primaires; et accroître l'accès à la santé dans la langue de choix dans les territoires;
- bonifier le soutien à l'immigration francophone en milieu minoritaire afin que les plans stratégiques à cet effet puissent être mis en œuvre; et,

- appuyer les partenariats avec les provinces et les territoires pour concrétiser le plan d'action intergouvernemental visant la coopération, la santé, la petite enfance, le développement culturel, l'espace francophone, la justice et le développement économique des communautés.

Une fonction publique exemplaire

L'Agence de gestion des ressources humaines explore des options qui permettraient de sensibiliser davantage les fonctionnaires aux parties IV, V et VI de la *Loi sur les langues officielles* et de bien leur expliquer les valeurs qui sous-tendent la politique gouvernementale et les droits et obligations qui en découlent. Une telle initiative pourrait offrir les moyens de diffuser des messages précis, de rectifier des perceptions, de réduire le nombre et la gravité des plaintes et de promouvoir les avantages d'un milieu de travail bilingue dans un contexte d'apprentissage continu. Une meilleure sensibilisation pourrait mener à l'utilisation des deux langues et rehausser le niveau de bilinguisme des fonctionnaires appelés à desservir les communautés. L'étude réalisée en 2002, sur les attitudes face aux langues officielles dans la fonction publique, a permis la segmentation des groupes qui bénéficieraient de ce genre d'activités.

Malgré les efforts soutenus de l'École de la fonction publique et le fait que le Centre de formation linguistique ait dépassé ses objectifs, les listes d'attente continuent de s'allonger. La demande a crû plus rapidement que prévu. Afin de remplir ses obligations statutaires et former ses employés occupant des postes bilingues, le gouvernement va donc explorer de nouvelles options.

Autres initiatives possibles

Certaines initiatives pourraient être étudiées et contribuer à l'élan donné à la dualité linguistique canadienne depuis 2003.

Par exemple, le Bureau de la traduction voudra

poursuivre sa collaboration avec Industrie Canada et le secteur privé pour remédier à la fragmentation de l'industrie de la langue et améliorer la qualité des traductions. Afin de garantir la qualité des produits et des services linguistiques aux Canadiens, Industrie Canada travaillera avec le Bureau et l'Association de l'industrie de la langue pour élaborer des normes reconnues par le Conseil canadien des normes.

Le CSMLO a demandé que soit élaborée une stratégie interministérielle sur le français dans Internet, adaptée aux exigences du monde moderne. Une telle stratégie viserait une cohérence maximale entre les interventions fédérales, notamment aux chapitres de l'industrie langagière, de la fonction publique exemplaire, de la transformation des services et du développement des contenus canadiens. L'approche retenue favoriserait la synergie entre institutions et aurait une portée plus grande que les recommandations de la Commissaire aux langues officielles.

Conclusion

Les objectifs du Plan d'action pour les langues officielles demeurent ambitieux; ils devaient l'être, étant donné l'importance des enjeux. Nous disposons dorénavant d'un cadre horizontal de gestion qui permettra aux institutions fédérales de voir leurs propres réalisations contribuer à l'effort collectif. Au cours de l'année qui vient, chaque ministère ou organisme participant aura terminé sa première évaluation des résultats; d'ici 2008, grâce à des indicateurs plus précis, tous pourront contribuer à l'évaluation formelle des mesures entreprises.

L'évaluation à venir permettra de valider ces constats et de construire solidement la base d'un Plan d'action renouvelé.

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

Le Programme des langues officielles (PLO) englobe des activités relatives aux obligations et aux engagements du gouvernement du Canada aux termes de la Loi sur les langues officielles et les efforts pour promouvoir la dualité linguistique. Ces activités visent le public en général, et impliquent les employés, les partenaires, et d'autres intervenants. Les obligations et engagements les plus pertinents sont énoncés dans Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne – Le plan d'action pour les langues officielles (Annexe A).

Les activités du PLO sont liées à l'effort soutenu du gouvernement du Canada en vue d'appuyer le français et l'anglais en tant que langues officielles du Canada. Les obligations et engagements ont trait notamment aux éléments suivants :

- les communications et la prestation de services au public;
- les langues de travail dans les institutions fédérales;
- la participation équitable des Canadiens et Canadiennes d'expression française et anglaise dans les institutions fédérales;
- la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société; et
- favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.

Le PLO tient compte de toutes les activités des institutions fédérales à l'appui des langues officielles. Le PLO comprend également la répartition, l'utilisation et la gestion des ressources nécessaires à l'élaboration de ce qui suit :

- lois, règles et règlements;
- politiques et lignes directrices;
- programmes, initiatives et services.

La fonction de gestion inclut la planification stratégique, la mise en œuvre des mandats, le processus d'élaboration de politiques et de programmes, la communication et la promotion, et la reddition de compte, par exemple :

- consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsque les ministères évaluent leurs politiques et leurs programmes afin d'en évaluer l'incidence;
- déterminer si les politiques et les programmes des ministères appuient la promotion de la dualité linguistique du Canada;
- épauler les partenariats intergouvernementaux et interministériels en matière de prestation de services dans la langue de la minorité ou dans les deux langues officielles;
- administrer les programmes de formation linguistique, les services de traduction et d'évaluation linguistique et les processus de recrutement; et,
- administrer la prestation des services au public et des services aux employés.

ANNEXE 2

BILAN DE MI-PARCOURS SUR LE PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES *PERSPECTIVES DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES*

SOMMAIRE

OTTAWA, JUIN 2005

DOCUMENT PRÉSENTÉ À
**LA DIRECTION GÉNÉRALE DES
LANGUES OFFICIELLES,
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ**



BILAN DE MI-PARCOURS

PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

PERSPECTIVES DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada a reçu du Bureau du Conseil privé le mandat de présenter un bilan de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles reflétant le point de vue communautaire. En effet, le grand pari du Plan d'action étant le pluralisme et la communication¹, il est donc tout à propos que les communautés communiquent leur point de vue sur les retombées des deux premières années du Plan d'action dans les communautés. À noter que l'intention n'était pas de procéder à une évaluation exhaustive, mais bien d'élaborer un bilan, de faire le point sur les retombées communautaires du Plan d'action, avec les informations disponibles à ce jour.

Pour ce faire, un questionnaire d'entrevue a été élaboré contenant onze questions ouvertes. Ces questions visaient les résultats suivants : déterminer les initiatives consolidées ou mises en œuvre à la suite de l'adoption du plan d'action; documenter les effets des initiatives sur l'épanouissement des communautés; identifier le niveau et la suffisance des ressources financières accordées aux organismes communautaires (provinciaux et nationaux) en vue de la mise en œuvre de certaines dimensions du Plan d'action; répertorier et commenter les nouveaux mécanismes de consultation et de concertation. En conséquence, ce bilan s'attarde davantage à évaluer les deux premiers axes du Plan d'action, soit l'éducation et le développement des communautés. Le troisième axe qui concerne davantage la fonction publique sera touché, par l'étude des mécanismes de consultation par exemple, mais de manière plus indirecte et moins systématique.

Ainsi, vingt-neuf directions générales, deux présidences et un coordonnateur d'organisations responsables de régions ou de secteurs ont participé à une entrevue d'une durée de trente à soixante minutes. Ces individus devaient parler au nom du secteur ou de la région qu'ils représentaient. Ensuite, les informations recueillies lors des entrevues ont été bonifiées par des documents, tels que des rapports annuels, des rapports financiers, des plans d'action et autres. Une bibliographie de ces documents, une copie du questionnaire d'entrevue et la liste des répondants sont présentées en annexe.

Tel que souhaité, les entrevues ont permis de déterminer les principaux impacts du plan d'action dans les communautés francophones et acadiennes. Aussi, après avoir présenté les informations compilées des entrevues, pour chaque résultat visé, des constats généraux ont été identifiés et mettent en perspective les retombées du plan d'action. Enfin, les informations recueillies ont pu faire émerger des pistes d'action quant aux prochaines étapes, afin que le Plan d'action reflète davantage les visées et les spécificités des communautés. En fait, ces pistes d'action émanent de suggestions directes, recueillies lors des entrevues, ou de constats généraux.

1. Stéphane Dion, *Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*, 2003.

Initiatives mises en œuvre ou consolidées à la suite de l'adoption du plan d'action

EXEMPLES D'INITIATIVES	NOMBRES D'INITIATIVES RECENSÉES	OBSERVATIONS
<p>Structurantes ou de consolidation (renforcement des capacités des organismes, nouvelles structures, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de partenariats et élaboration de plans d'action provinciaux/territoriaux en petite enfance ; • Embauche de personnel pour les organismes provinciaux en alphabétisation; • 17 réseaux de santé; • Mise en place du Secrétariat national et de structures de coordination dans chaque institution membre du Consortium national de formation en santé; • Financement de base des associations de juristes; • Services d'accueil en français à Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Calgary ; • 6 comités provinciaux en immigration. 	<p>Total: 82</p> <p><u>Par secteur</u> Justice: 19 Réseautage en santé: 18 Alpha. fam.: 12 Petite enfance: 12 Formation en santé: 11 Immigration: 10</p>	<p>#1 Les secteurs de la justice, de la santé, de l'alphabétisation et de la petite enfance ont pu mettre sur pied de nombreuses initiatives, variées et structurantes.</p> <p>#2 Cette première étape du Plan d'action a été marquée davantage par la planification, l'édification et l'attente (de fonds ou d'ententes), que par la mise en œuvre.</p>
<p>Communication et/ou planification (activités de sensibilisation, forums, ateliers, plans d'action, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congrès national sur la petite enfance; • Plan de communication pour les quatre prochaines années en alphabétisation ; • Forum national de recherche sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire; • Plans d'action régionaux et nationaux en immigration ; • Cadre stratégique national pour le développement économique et communautaire; • Forum pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles en Saskatchewan. 	<p>Total: 169</p> <p><u>Par secteur</u> Formation en santé: 71 Réseautage et organisation de services en santé: 40 Alpha. fam. : 31 Justice: 15 Petite enfance: 6 Immigration: 6</p>	<p>#3 Pour les représentants de provinces, de territoires et de secteurs non visés par le Plan d'action, le peu de visibilité du Plan et son approche sectorielle spécifique a résulté, dans plusieurs cas, en une méconnaissance des nouvelles initiatives.</p>

<p>Projets spécifiques (études, services, outils, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse pancanadien sur l'état de la situation en petite enfance ; • Développement et expérimentation de modèles et d'approches en alphabétisation; • Répertoire de professionnels de la santé à Terre-Neuve et-Labrador; • Mise sur pied du baccalauréat bilingue en science infirmière au Campus St-Jean en Alberta; • Études de besoins et études sur la capacité d'accueil des communautés dans huit villes et dans cinq provinces ; • Projet pilote de tribunal itinérant bilingue au Manitoba; • « Une presse écrite accessible » (Secrétariat national à l'alphabétisation et Association de la presse francophone). 	<p>Total: 239</p> <p><u>Par secteur</u></p> <p>Formation en santé: 138 Alpha. fam. : 41 Justice: 27 Immigration: 21 Organisation de services en santé: 8 Petite enfance: 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À noter que les initiatives des secteurs de l'éducation, des arts et de la culture, des communications et de l'économie étaient peu ou pas connues des répondants. Ces initiatives n'ont donc pas été comptabilisées ci-dessus. • Par ailleurs, plus du tiers des répondants connaissaient peu ou pas les initiatives nouvelles ou consolidées liées au Plan d'action.
--	--	---

<i>Effets des initiatives sur l'épanouissement des communautés francophones et cadiennes</i>		
EFFETS	RÉPONDANTS	OBSERVATIONS
<p>Sur les membres des communautés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité d'accueil des immigrants dans certaines régions; • Sensibilisation de plus en plus élevée face à l'importance d'accueillir les immigrants dans les communautés; • Accès à la justice en français améliorée dans au moins cinq provinces; • Augmentation significative du nombre d'inscriptions à des programmes de formation en santé, soit plus de 1 000 étudiants; • Plus grande circulation de l'information : par exemple, plusieurs lecteurs de journaux francophones ont vu défiler davantage de publicités provenant de nouveaux secteurs d'activités. 	<p>Plus de 75 % des répondants n'ont constaté aucun effet du Plan d'action sur les membres.</p> <p>Autres constats : il est trop tôt pour procéder à une telle analyse et il n'y a pas assez d'informations précises pour répondre à cette question.</p>	<p>#4</p> <p>Le Plan d'action a permis surtout d'édifier et de planifier. Des semences ont été mises en terre et à quelques endroits, déjà, nous les voyons croître. En conséquence, à ce jour, on ne peut parler d'un épanouissement plus grand des communautés. D'ailleurs, celui-ci implique des changements structurels et culturels profonds et durables, ainsi il ne pourra être observé qu'à long terme.</p>

<p>Sur les acteurs - organismes communautaires</p> <p>Effets positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamisme des organismes dû à de nouvelles opportunités, initiatives et consultations; • Plus d'intérêts pour la francophonie; • Plus d'ouverture de la part des institutions fédérales et provinciales; • Davantage de collaborations sectorielles et intersectorielles. <p>Effets négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parfois, concentration des projets dans les grands centres et au national, gestion nationale des fonds, modalités de financement peu souples; • Retards lors de l'allocation des fonds (santé et immigration) qui amènent l'instabilité des ressources humaines et qui réduisent les possibilités de résultats; • Insécurité face à l'avenir lorsque le financement par projets est trop important ou lorsque aucune entente pluriannuelle n'est signée (en éducation par exemple); • Manque de fonds qui crée de nombreux effets négatifs en particulier dans le secteur jeunesse, les radios et les coopératives; • Mécontentement et méconnaissance des initiatives dans les secteurs des arts et de la culture et des communication, liés au manque de concertation entre Patrimoine canadien et les organismes communautaires relativement aux actions entreprises dans le cadre du Plan d'action. <p>Effets imprévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources, temps et connaissances requises pour les pratiques horizontales. 	<p>Environ 39 % des répondants ont noté une insatisfaction importante face aux effets du plan d'action sur les organismes; (touche surtout les organismes des territoires, des clientèles et des secteurs non visés par le Plan d'action).</p>	<p>#5</p> <p>Des outils de mesure précise n'existent pas encore dans la majorité des secteurs pour évaluer l'effet du Plan d'action sur les membres des communautés. Néanmoins, des cadres d'évaluation ont été développés par le Consortium national de formation en santé et le Réseau d'experts en alphabétisation familiale.</p> <p>#6</p> <p>La capacité des organisations ne suffit pas à soutenir l'augmentation des activités liées au Plan d'action.</p>
---	--	---

Niveau et suffisance des ressources financières accordées aux organismes communautaires (provinciaux et nationaux) en vue de la mise en œuvre de certaines dimensions du Plan d'action

FINANCEMENT	RÉPONDANTS	OBSERVATIONS
<p>Niveau pour 2003-04 et 2004-05</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance : 1,35M\$; • Alphabétisation : 3M\$; • Santé : 41,8M\$; • Justice : 5,2M\$; • Immigration : 1,28M\$; • Éducation, développement économique, arts et culture, communication, clientèles : montants inconnus. 	<p>Les montants des 4 premiers secteurs ont été identifiés par les représentants des secteurs; en immigration les montants ont été fournis par le ministère de Citoyenneté et immigration Canada.</p>	<p>#7</p> <p>La satisfaction quant au financement augmente lorsque, entre le bailleur de fonds et la communauté, un dialogue formel est établi, il y a transparence lors de l'allocation des ressources, la planification des ressources est importante et un financement adéquat est prévu.</p>
<p>Besoins additionnels de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des organismes porte-parole afin de rencontrer les objectifs de concertation et de coordination; • Investissements réalistes et stables pour la mise en œuvre des Plans d'actions nationaux, provinciaux et territoriaux, dans tous les secteurs; • Nouvelles ressources à tous les niveaux dans les territoires. 	<p>71 % des répondants ont souligné une insuffisance des fonds injectés.</p>	
<p>Difficultés d'attributions des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de flexibilité des programmes de financement – certaines régions ou groupes répondent difficilement aux critères, dû à leur éloignement, leur nombre ou les caractéristiques de leurs membres; • Manque de planification et retards quant à l'allocation des ressources; • Non-reconnaissance d'un secteur ou d'une clientèle lors de l'octroi des ressources – pour les femmes, les jeunes, les aînés, les arts et la culture, les communications et le développement communautaire; • Centralisation des ressources financières au gouvernement fédéral et dans les organismes nationaux — en immigration, comme une part importante du financement est demeurée au sein des structures gouvernementales, le secteur se questionne sur l'utilité et les impacts de ces investissements dans les communautés. 	<p>Près du 3/4 des répondants ont critiqué les modes d'attribution des ressources.</p> <p>Une satisfaction importante a été notée dans les secteurs de la santé, de l'alphabétisation et de la justice.</p> <p>100 % des provinces et territoires ont mentionné ne pas bénéficier suffisamment des ressources du Plan d'action.</p>	

Établissement de mécanismes de consultation et de concertation

PERSPECTIVES DES MÉCANISMES DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION	NOMBRE DE MÉCANISMES	OBSERVATION
<p>Entre instances gouvernementales et communautaires</p> <p>1: Table en alphabétisation, pour l’instant, échange d’information et sensibilisation;</p> <p>26 : les Comités en immigration, les Réseaux de santé, le Comité national en développement économique et employabilité, et le Réseau d’experts en alphabétisation ont défini ou définiront sous peu des plans d’action ou de grandes orientations stratégiques, qui répondent à des objectifs du Plan d’action;</p> <p>1 : le Comité consultatif sur les communautés minoritaires francophones est un lieu d’échanges et d’informations pour rencontrer les objectifs du Plan d’action dans le domaine de la santé;</p> <p>1 : un mécanisme d’imputabilité a été instauré avec les consultations nationales impliquant le Bureau du Conseil privé; plusieurs améliorations ont été suggérées, tels que, « décoller des faits et se tourner vers l’avenir » en ajoutant du temps aux pré-consultations, « diviser les groupes en discutant par secteur ».</p>	<p>29</p>	<p>#8</p> <p>Il appert que les mécanismes de consultation intégrant une représentativité horizontale et appropriée, de même qu’un dialogue réel, sont plus appréciés et efficaces lorsqu’ils respectent la chaîne suivante : échange d’information–sensibilisation–responsabilisation des acteurs–planification–investissements adéquats–mise en œuvre–mécanisme d’imputabilité.</p> <p>#9</p> <p>Une pratique efficiente de l’horizontalité demande ressources, temps et connaissances. La FCFA, les organismes porte-parole des provinces et territoires, ainsi que les organismes clientèles ont été particulièrement touchés par l’augmentation des pratiques horizontales et ses conséquences.</p>
<p>Entre intervenants communautaires seulement</p> <p>1 : Table jeunesse et Table nationale sur la petite enfance, demeurent au niveau de l’échange d’information et de la sensibilisation; cependant pour la Table sur la petite enfance, l’écoute du ministère de Développement social permet de définir certaines priorités du secteur;</p>	<p>4</p>	

<p>1 : Table des organismes nationaux des arts et de la culture a maintenu ses activités de concertation;</p> <p>2 : Tables en communication et en éducation, procèdent à la planification mais ne sont pas consultées par les bailleurs de fonds, ce qui en réduit la portée.</p>	
<p>Entre bailleurs de fonds et instances communautaires</p> <p>3: Comité de recherche de développement social Canada et sous-comités en justice; tous les deux sont enthousiastes face aux dialogues réels et aux investissements concrets;</p> <p>2: Comité de concertation du ministère du Patrimoine canadien et rencontres d'Industrie Canada; l'efficacité de ces mécanismes est questionnée, entre autres le nombre important d'intervenants et la considération faite de leurs besoins.</p>	5
<p>Conseils fédéraux</p> <p>Les sous-comités permettent une meilleure sensibilisation des acteurs fédéraux, mais la responsabilisation de ceux-ci est questionnée dans un cas.</p> <p>Les efforts de consultation permettent une sensibilisation, selon les répondants, mais de moindre importance.</p>	<p>2 sous-comités sur les langues officielles.</p> <p>2 efforts de consultation.</p>

PISTES D'ACTION

Développer rapidement les balises du renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles afin d'assurer la poursuite des initiatives entreprises et le développement de nouvelles initiatives

Ce n'est pas nouveau, l'incertitude face à l'avenir peut avoir des répercussions négatives sur les activités en cours. Par exemple, la Société Santé en français fait remarquer que l'engagement de partenaires sera bientôt difficile si la continuité des activités présentes n'est pas assurée. En effet, mars 2008 approche à grands pas et plusieurs organisations risquent de perdre des joueurs clés et même la motivation de leurs ressources humaines si le gouvernement n'établit pas la pérennité du Plan d'action. En conséquence, un engagement clair doit être pris par le gouvernement, des orientations précises doivent être annoncées et un financement adéquat doit permettre aux communautés d'œuvrer à leur développement en ayant confiance en l'avenir.

Allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des divers plans d'action sectoriels développés au cours de la première étape du Plan d'action pour les langues officielles

La planification, l'organisation et la structuration ont retenu l'énergie de la majorité des intervenants pendant les premières années du Plan d'action pour les langues officielles. Les représentants des régions s'inquiètent de voir encore peu d'effets du Plan d'action sur leurs membres et leurs organismes. De manière générale, les organisations s'inquiètent de

recevoir suffisamment de fonds pour mettre en œuvre leurs plans d'action et ainsi améliorer concrètement la vie en français. En immigration et en petite enfance, par exemple, des plans d'action ont été développés dans plusieurs des régions et au national, mais pourront-ils se concrétiser rapidement? En économie, seuls deux axes de leur plan d'action ont reçu un appui financier dans la région du centre et de l'Est, qu'advient-il des deux autres axes?

Par ailleurs, de manière générale, le développement communautaire ou l'appui à la vie communautaire a été négligé par le Plan d'action. Il comprend pourtant des acteurs qui contribuent grandement à la vitalité des communautés francophones et acadiennes. Cependant, cette contribution ne se fait pas sans heurts. Par exemple, les journaux, les radios et les regroupements jeunesse, pour ne nommer que ceux-là, reçoivent une bonne part de leurs fonds à travers des projets, ce qui réduit leurs possibilités de développer une vision à long terme et augmente l'incertitude. Les arts et la culture ont tenté sans succès d'élaborer une planification stratégique avec Patrimoine canadien dans le cadre du Plan d'action. Les plans de développement globaux développés par les provinces et territoires n'ont fait l'objet d'aucune considération spécifique. Il est donc clair qu'une planification du développement communautaire sérieuse et respectueuse des besoins des communautés est nécessaire.

Allouer les ressources nécessaires aux organisations afin qu'elles puissent atteindre les objectifs d'horizontalité

Un des grands succès du Plan d'action est sans contredit les nouvelles pratiques d'horizontalité

instaurées au sein des communautés et de plusieurs ministères. Cependant, un des effets inattendus de cette pratique est l'exigence de temps et de connaissances nouvelles.

- Les clientèles spécifiques, telles que les jeunes, les femmes et les aînés(es), ont dû s'immiscer dans différents dossiers ou secteurs, en justice ou en santé par exemple, pour développer des stratégies touchant leurs clientèles. À ce jour, pourtant, l'horizontalité a été peu pratiquée par manque de temps et de ressources humaines pour les multiples rencontres ou lectures requises. Par ailleurs, les secteurs ciblés gagneront à être plus sensibilisés aux besoins des jeunes, des femmes et des aînés, en plus de bénéficier des nouvelles perspectives apportées par ces clientèles. L'intégration de l'Analyse comparative entre les sexes dans les divers ministères et programmes ayant un lien avec le Plan d'action pour les langues officielles constituerait par exemple, selon la Fédération nationale des femmes canadiennes françaises, une avancée et une considération concrète de la clientèle spécifique que forment les femmes.
- La complexification des rôles a aussi été ressentie par les organismes porte-parole provinciaux, territoriaux ou même nationaux. Ils doivent désormais rencontrer des représentants gouvernementaux de différents ministères, ils siègent sur divers comités, ils travaillent à diversifier les sources de financement, ils mettent sur pied de nouveaux services et ce sont souvent eux qui défrichent le terrain pour développer un nouveau secteur. Il ne faut donc pas négliger le temps, l'énergie et les ressources humaines, donc les ressources financières requises au jour le jour pour faire face à une multiplication des interlocuteurs et partenaires.

- De plus, l'adéquation entre les plans stratégiques sectoriels nationaux et les plans de développement global des communautés ne pourra se faire qu'avec une communication continue entre les différents intervenants. Pourtant, aucun fonds supplémentaire n'est prévu pour rencontrer ces objectifs liés à une pratique efficiente de l'horizontalité et à une mise en œuvre efficace du Plan d'action pour les langues officielles.

Enfin, il a été souligné que les pratiques d'horizontalité liées au plan d'action sont intimement liées à tous les dossiers et programmes des langues officielles. Ainsi, tous bénéficieraient de voir l'ensemble des dossiers et programmes des langues officielles intégrés au Plan d'action. En conséquence, le cadre d'imputabilité, qui favorise entre autres les pratiques horizontales, serait effectif au même niveau pour tous les programmes de langues officielles. La clarté des dossiers serait améliorée, de même que le rendement des pratiques horizontales.

Instaurer des mécanismes de consultation permanents entre les communautés et les ministères associés dans tous les secteurs visés par le plan d'action ; ces mécanismes ayant comme objectif premier de développer et de mettre en œuvre des Plans d'action sectoriels pluriannuels qui considèrent les besoins des communautés

L'inégalité des pratiques et des avancées entre les secteurs est marquée si l'on s'attarde à leurs mécanismes de consultation. Mais plus encore, la consultation n'est pas acquise dans tous les secteurs.

Des mécanismes officiels respectant l'ensemble des étapes de la chaîne d'activités d'un mécanisme de consultation efficace (dialogue réel et représentativité horizontale tout au long

du processus: échange d'information–sensibilisation–responsabilisation des acteurs–planification–investissements adéquats–mise en œuvre–mécanisme d'imputabilité) devront être développés dans les secteurs suivants: petite enfance, éducation, arts et culture, communication. Les mécanismes existants devront être améliorés dans les secteurs suivants : immigration (investissements adéquats), économie (rôles et responsabilités d'Industrie Canada à clarifier).

Notons que des consultations efficaces doivent être liées à une transparence relative du ou des ministères impliqués. En effet, autant il est souhaitable que tous les ministères ayant des enveloppes liées au plan d'action consultent les communautés, autant il est souhaitable qu'ils rendent compte des initiatives financées de manière régulière. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Soulignons les mécanismes de consultation les plus exemplaires qui ont cours avec le secteur de la justice, de la santé et de l'alphabétisation. Le dialogue est officialisé dans un comité permanent et l'ouverture est palpable. De plus, le point de vue communautaire est considéré, discuté et intégré, à divers degrés, lors de l'élaboration des initiatives.

Clarifier les rôles et responsabilités des instances gouvernementales impliquées dans le Plan d'action pour les langues officielles

Le gouvernement du Canada a adopté une vision de coordination horizontale des dossiers relatifs aux langues officielles. Le Plan d'action pour les langues officielles enjoint, en effet, toutes les institutions fédérales d'intégrer les considérations relatives au développement et à l'épanouissement des communautés au

moment même où elles élaborent leurs politiques et leurs programmes. Les responsabilités reliées à la coordination des actions gouvernementales et aux communications sont maintenant confiées au ministre responsable des langues officielles et au Bureau du Conseil privé. Ce centre de coordination qui découle du Plan d'action et du cadre d'imputabilité est tout à fait nouveau et a été identifié pour donner un nouvel élan au dossier des langues officielles.

Certains répondants perçoivent en outre une confusion entre les responsabilités du Bureau du Conseil privé et du ministre responsable des langues officielles, qui détient le mandat de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action, et, d'autre part, les responsabilités du ministre et du ministère du Patrimoine canadien, qui est responsable de « susciter et d'encourager la coordination » de l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». (LLO, partie VII, articles 41 et 42). Tous reconnaissent l'importance de clarifier les rôles et responsabilités afin d'assurer une meilleure coordination et de faciliter l'imputabilité face au Plan d'action.

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE

Plan d'action pour les langues officielles

Contexte : la FCFA effectuera une collecte de données en vue du rapport mi-parcours en matière de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles. La FCFA poursuit deux lignes d'évidence : une revue de la documentation et des entrevues auprès des chefs de file communautaires.

Ce questionnaire sera utilisé pour diriger les entrevues qui auront lieu entre le 6 mai et le 20 mai. Il sera validé auprès d'une direction générale d'un organisme porte-parole provincial et auprès d'un répondant d'un secteur.

Indicateurs :

1. Nombre d'initiatives mises en œuvre ou consolidées (par les ministères et/ou groupes communautaires), suite à l'adoption du Plan d'action.
2. L'effet des initiatives sur l'épanouissement des communautés. (Positifs, négatifs, inattendus).
3. Le niveau et la suffisance des ressources financières accordées aux organismes communautaires (provinciaux et nationaux) en vue de la mise en œuvre de certaines dimensions du Plan d'action.
4. L'établissement de mécanismes de consultation et de concertation à trois niveaux : entre les gouvernements, entre les groupes communautaires et entre les communautés et les gouvernements.

Questions d'entrevue :

Note : les questions suivantes serviront à lancer la réflexion des répondantes et répondants. Ce sont des questions ouvertes. Lors des entrevues, les gens seront invités à approfondir la réflexion.

1. Quelles sont les nouvelles initiatives qui ont été mises en œuvre dans votre (province ou secteur, le cas échéant) suite au lancement du Plan d'action pour les langues officielles en mars 2003 ?
2. Quelles sont les initiatives existantes qui ont été consolidées ou renforcées dans votre (province ou secteur, le cas échéant) suite au lancement du Plan d'action pour les langues officielles en mars 2003 ?

3. Quoi qu'il soit tôt après le lancement du Plan, voyez-vous des effets sur les membres de vos communautés ou dans vos secteurs, à ce jour ? (Exemple : Accès à des nouveaux services : lesquels, où ?)
4. Quels ont été les effets de la mise en œuvre du Plan d'action sur vos organismes ? (Succès, défis, effets positifs, effets négatifs, effets inattendus, autres,...)
5. Quel financement a été accordé à votre organisme ou secteur, directement lié à la mise en œuvre du Plan d'action ? Est-ce du nouveau financement ?
6. Quelles nouvelles initiatives liées au Plan d'action ont été mises en œuvre par votre organisme ou secteur grâce à ce financement ? (Initiatives directes dans les communautés, relations gouvernementales, consultation, concertation, recherches, ...)
7. Le niveau de financement accordé aux organismes est-il suffisant ? Pourquoi ?
8. Quelles initiatives nouvelles ou différentes pourraient être mises en œuvre par votre organisme ou secteur suite à l'obtention de ressources financières supplémentaires, le cas échéant ?
9. Votre organisme ou secteur participe-t-il à un mécanisme ou à des mécanismes de consultation/concertation établis suite à la mise en œuvre du Plan d'action ? SVP les décrire. (Mécanismes communautaires, mécanismes ministériels, mécanismes gouvernementaux et inter-gouvernementaux, ...).
10. Quelles sont vos perspectives concernant ce ou ces mécanismes ? (Participants, efficacité à ce jour, potentiel pour l'avenir, ...)
11. Avez-vous des recommandations concernant les prochaines étapes de mise en œuvre du Plan d'action ? (Améliorations des orientations courantes, changements de direction possibles, ajouts, nouvelles priorités, autres mécanismes,

Notes : Inviter les répondantes et répondants à soumettre toute documentation pertinente par voie électronique et noter les documents qui seront envoyés.

LISTE DES ORGANISMES RÉPONDANTS

Prénom	Nom	Fonction	Compagnie, association, ministère, etc.
Ali	Chaisson	Directeur général	Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)
Céline	Marx	Directrice	DECCO
Jean	Comtois	Président	DECCO
Chantal	Bérard	Directeur général	Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)
Daniel	Boucher	Président-directeur général	Société franco-manitobaine (SFM)
Daniel	Cuerrier	Directeur général	Association des Francophones du Nunavut (AFN)
Daniel	Thériault	Directeur général	Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)
Denis	Desgagné	Directeur général	Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)
Francis	Poté	Directeur général	Association de la presse francophone (APF)
Guy	Gélineau	Directeur général	Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC)
Jean	Léger	Directeur général	Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)
Jean-Luc	Racine	Directeur général	Assemblée des Aînées et Aînés Francophones du Canada
Jeanne	Beaudoin	Directeur général	Association franco-yukonnaise (AFY)
Jocelyne	Lalonde	Directeur général	Consortium national de formation en santé
Joël F.	Lavoie	Directeur général	Association canadienne française de l'Alberta (ACFA)

Léo-Paul	Provencher	Directeur général	Fédération franco-ténoise (FFT)
Lizanne	Thorne	Directeur général	Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)
Luce	Lapierre	Directeur général	Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
Maggy	Razafimbahiny	Directeur général	Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF)
Marc	Arnal	Coprésident	Comité CIC-CFSM
Roukya	Abdi Aden	Coordonnatrice de projet	Comité CIC-CFSM
Marielle	Beaulieu	Directeur général	Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada
Murielle	Gagné-Ouellette	Directeur général	Commission nationale des parents francophones (CNPF)
Paul	Charbonneau	Directeur général	Fédération nationale des conseils scolaires Francophones (FNCSF)
Paul-André	Baril	Directeur général intérimaire	Société Santé en français
Pierre	Bourbeau	Directeur général	Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
Réjean	Laflamme	Directeur général adjoint	Conseil canadien de la coopération (CCC)
Rénald	Rémillard	Directeur général	Fédération des associations de juristes d'expression française de de common law (FAJEFCL)
Roger	Lavoie	Secrétaire général	RDÉE Canada
Serge (ARC)	Paquin	Directeur général	Alliance des radios communautaires du Canada
Yseult	Friole	Directrice générale	Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB)

BIBLIOGRAPHIE

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES,

Rapport annuel, édition spéciale 35^{me} anniversaire, 1969-2004, volume I

CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ,

Rapport annuel 2004-2005, juin 2005

CONSORTIUM NATIONAL DE FORMATION EN SANTÉ,

Rapport annuel 2003-2004, juin 2004

GOUVERNEMENT DU CANADA,

Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne, Le Plan d'action pour les langues officielles, 2003

GOUVERNEMENT DU CANADA,

Vers la francophonie de demain, Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire, mars 2005

LA COMMISSION NATIONALE DES PARENTS FRANCOPHONES (CNPf),

Rapport d'activités du projet Partir en français 2, 2005

LA COMMISSION NATIONALE DES PARENTS FRANCOPHONES (CNPf),

Rapport d'activités du projet Partir en français, 2005

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA,

État des réalisations 2004-2005, 2005

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA,

État des réalisations 2003-2004, 2004

RÉSEAU D'EXPERTS EN ALPHABÉTISATION FAMILIALE,

Rapport annuel 2003-2004, 2004

ANNEXE 2

FAIRE LE POINT

EXAMEN DE MI-PARCOURS DU
**PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT DU
CANADA POUR LES LANGUES OFFICIELLES
AU QUÉBEC**

SOMMAIRE
QUÉBEC, JUILLET 2005

DOCUMENT PRÉSENTÉ À
**LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES LANGUES OFFICIELLES,
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES
BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ**



Introduction

L'objet du présent rapport est de fournir le point de vue des représentants et des intervenants des communautés anglophones du Québec dans le cadre de l'examen de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada, lancé en mars 2003. Son contenu de même que ses conclusions et suggestions d'améliorations sont fondés sur des entrevues menées auprès de ces personnes.

Au cours des trois dernières années, les communautés anglophones du Québec ont cerné leurs principaux défis en matière de développement et défini une série d'orientations stratégiques clés qui continueront de l'aider à bâtir des communautés prospères, vivantes et dynamiques. Le Plan d'action pour les langues officielles reflète bon nombre d'intérêts communs entre les orientations stratégiques des communautés anglophones québécoises et les priorités stratégiques en matière de langues officielles du gouvernement du Canada. Cette convergence constitue un excellent terrain pour y réaliser de nombreux objectifs stratégiques communs.

Observations

En termes d'éducation, les répondants soulignent que les objectifs stratégiques des gouvernements du Québec et du Canada se rejoignent pour ce qui est de la langue seconde ou de la minorité. Pour l'instant, il est difficile d'évaluer les répercussions possibles ou réelles de ce volet du Plan d'action, puisque les deux gouvernements procèdent actuellement au renouvellement d'une entente fédérale-provinciale à cet égard. TOUTEFOIS, il est

clair pour les membres des communautés anglophones que toute collaboration renouvelée dans le domaine de l'éducation dans la langue seconde ou de la minorité doit fournir aux anglophones un niveau de compétences linguistiques dans leur langue seconde qui leur permet de vivre et de travailler en toute aisance au Québec. En outre, il est essentiel que la proposition de créer des centres scolaires communautaires dans les établissements d'enseignement anglophones soit soutenue par les deux gouvernements. Il s'agit d'un élément important de toute stratégie communautaire globale visant à maintenir le rôle de ces institutions identifiables comme centres de la vie et des activités de ces communautés.

Au chapitre de l'élargissement de l'accès à des services publics de qualité dans leur propre langue, les répondants affirment que le volet sur la santé du Plan d'action est très positif et encourageant. Les projets mis de l'avant avec le soutien de Santé Canada sensibilisent les gens à la nécessité d'avoir accès à des soins de santé et à des services sociaux en anglais au Québec, en plus de promouvoir la disponibilité actuelle des services en anglais. Ils favorisent la conclusion de partenariats entre les intervenants des secteurs communautaire, institutionnel et public, qui, ensemble, élaborent des approches mieux planifiées, plus cohérentes et plus réalistes pour aborder les questions liées à l'accès aux services auxquelles font face les communautés anglophones québécoises.

Pour ce qui est de l'amélioration des stratégies de développement économique et d'employabilité au sein des communautés anglophones, les répondants indiquent que les communautés ont bénéficié de certaines initiatives issues de ce volet du Plan d'action, dont l'augmentation

des stages en entreprise, le soutien d'un projet pilote sur l'entrepreneuriat dans le Québec rural, la création d'un fonds d'habilitation qui permettra l'accroissement des efforts de développement économique communautaire déployés par la Table communautaire et son réseau de comités d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) et la nomination d'un coordonnateur d'Industrie Canada dont le mandat est d'aider les communautés anglophones à accéder aux programmes existants de développement économique. Les répondants soulignent également qu'il ne semble pas y avoir d'investissement particulier dans le développement des industries de la langue au sein des communautés anglophones québécoises, ni d'approche ou de stratégie gouvernementale globale en matière de coordination des investissements individuels dans le développement économique communautaire et l'employabilité. Enfin, on est incertain du lien entre les stratégies de développement économique communautaire et d'employabilité et les processus de planification communautaire plus généraux.

L'accès à des services juridiques en anglais au Québec est une nouvelle préoccupation des communautés anglophones. Les répondants indiquent que les initiatives entreprises dans ce volet du Plan d'action contribueront de façon importante, et modeste à la fois, à améliorer l'accès aux services juridiques en anglais au Québec. Il manque visiblement d'initiatives permettant d'analyser la question du point de vue des consommateurs et des communautés et de conclure des partenariats communautés-système de justice visant à remédier aux problèmes prioritaires dans ce domaine. Les communautés anglophones québécoises pourraient contribuer utilement à l'analyse de

ces questions pour représenter le point de vue des citoyens et trouver des solutions.

Les communautés anglophones du Québec reconnaissent que l'apprentissage au moment de la petite enfance et les services de garde sont essentiels à la promotion du développement cognitif et social de l'enfant. Il s'agit d'un outil fondamental pour l'intégration des enfants aux communautés anglophones québécoises, tout en les exposant tôt à une formation et à des expériences en français langue seconde. Les répondants se sont montrés réservés dans leur évaluation de ce volet du Plan d'action, puisque des négociations sont en cours entre les gouvernements fédéral et provincial. On ne sait pas si les gouvernements fédéral et québécois seront en mesure de conclure une entente reconnaissant bien les priorités en matière d'apprentissage à la petite enfance et de services de garde des communautés anglophones du Québec. Les répondants mentionnent que, si les deux gouvernements n'arrivent pas à conclure d'entente à cet effet, le gouvernement du Canada devrait considérer la possibilité de financer des projets pilotes visant la conception de services à la petite enfance pour les communautés anglophones québécoises.

En ce qui concerne le soutien au développement de la vitalité des communautés, les répondants affirment que la nature des défis à cet égard est plus complexe, et que les méthodes nécessaires pour ce faire sont également plus exigeantes. Afin de relever ces défis nouveaux et complexes, le ministère du Patrimoine canadien a récemment négocié une nouvelle entente-cadre avec les communautés anglophones québécoises. Grâce à elle, de nouvelles ressources, bien que modestes, seront affectées à des programmes existants dans le but de favoriser la capacité communautaire à traiter des questions de vitalité. Les répondants

expliquent cependant qu'il faudra des investissements plus importants pour que les communautés anglophones puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies plus poussées, cohérentes et réussies, y compris celles présentées dans les différents volets du Plan d'action.

L'accès aux services fédéraux en anglais et la participation des Québécois anglophones au sein du gouvernement fédéral sont des questions prioritaires depuis de nombreuses années. L'accès aux services fédéraux en anglais au Québec s'est grandement amélioré au fil des ans. En ce qui a trait à la participation des anglophones québécois au sein du gouvernement fédéral, on met actuellement en œuvre des initiatives prometteuses en vertu du Plan d'action. Parmi celles-ci, on trouve le Programme des ambassadeurs, qui vise à informer les étudiants des possibilités de carrière et des exigences linguistiques au sein de la fonction publique fédérale, les programmes de stages d'été et les cliniques sur la recherche d'emploi.

Pour ce qui est de ce volet du Plan d'action, les répondants soulignent que la fonction publique a la ferme volonté de prendre des mesures concrètes en matière de représentation. Pour les représentants des communautés, l'absence de résultats attendus reconnaissables et quantifiables en fonction d'un échéancier précis est une grave lacune dans les efforts actuellement déployés à cet effet. Cette lacune complique l'évaluation des stratégies.

Conclusion

En général, l'examen de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles montre

l'importance qu'accorde le gouvernement du Canada à la relance de la promotion de la dualité linguistique au Canada. Manifestement, les efforts déployés afin d'améliorer l'accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais constituent l'initiative la plus concluante et prometteuse à avoir été mise en œuvre au Québec dans le cadre du Plan d'action. Ce dernier a cependant généré des résultats immédiats et à moyen terme très inégaux. Le Plan d'action a souffert de l'inégalité des efforts des ministères dans son lancement et sa mise en œuvre, de même que de la sous-estimation de la capacité communautaire nécessaire pour bien soutenir son application. On croit que tous les volets du Plan d'action, à l'exception de celui sur la santé, pourraient bénéficier d'une participation plus étroite des communautés anglophones du Québec à la planification de nouvelles initiatives en vertu du Plan d'action et à la conclusion des initiatives en cours.

Les répondants formulent des propositions bien précises : améliorer les communications pour favoriser la compréhension du Plan d'action, établir une gouvernance et une administration horizontales plus efficaces du Plan d'action au sein du gouvernement et entre le gouvernement et les communautés, et clarifier le rôle du ministère du Patrimoine canadien pour ce qui est de la capacité des communautés anglophones québécoises de soutenir la mise en œuvre des différents volets du Plan d'action, vu la complexité des défis en matière de vitalité et le contexte intergouvernemental dans lequel elles évoluent au Québec.

ANNEXE 3

SOMMAIRE DU FINANCEMENT POUR LE PLAN D'ACTION

PROGRAMMES	Allocation sur 5 ans (Millions)	Allocation 2003-2004 (Millions)	Dépenses 2003-2004 (Millions)	Allocation 2004-2005 (Millions)	Dépenses réelles 2004-2005 (Millions)	Allocation 2005-2006 (Millions)
1 – BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ						
(a) Cadre de responsabilisation et de coordination	13.5	3.0	2.3	2.0	1.8	4.5
2 – PATRIMOINE CANADIEN						
(a) Éducation – Langue de la minorité et langue seconde	346.0	12.0	10.6	58.0	54.3	81.0
(b) Bourses d'été de langues	24.0	2.0	0.3	4.0	3.6	3.6
(c) Moniteurs de langues officielles	11.5	0.5	0.3	2.0	1.8	1.8
(d) Appui aux communautés minoritaires	19.0	1.0	2.1	4.5	2.8	4.1
(e) Coopération intergouvernementale	14.5	0.0	0.7	1.0	1.8	4.0
(f) Recherche et administration			1.5		5.2	8.5
TOTAL	415.0	15.5	15.5	69.5	69.5	103.0
3 – SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR						
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada						
(a) Investir dans l'innovation	14.0	1.0	1.0	2.0	2.0	3.0
(b) Centre d'excellence	12.0	1.0	1.0	2.0	2.0	3.0
(c) Reconstruire la capacité bilingue	38.6	13.0	12.5	0.9	0.9	0.4
TOTAL	64.6	15.0	14.5	4.9	4.9	6.4
École de la fonction publique du Canada						
(c) Reconstruire la capacité bilingue (3 ans)				12.1	11.2	12.0
TOTAL	64.6	15.0	14.5	17.0	16.1	18.4
4 – SANTÉ CANADA						
(a) Réseautage	14.0	2.0	1.5	3.0	3.0	3.0
(b) Formation et maintien en poste	75.0	10.0	8.8	10.0	11.8	15.0
(c) Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires	30.0	2.0	2.0	10.0	7.1	18.0
TOTAL	119.0	14.0	12.3	23.0	21.9	36.0
5 – RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA						
(a) Alphabétisation	7.4	1.8	1.8	1.2	1.2	1.5
(b) Stages de formation	7.3	1.1	1.1	1.1	2.5	1.7
(c) Fonds d'habilitation *	36.0					12.0
TOTAL	50.7	2.9	2.9	2.3	3.7	15.2
6 – DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA						
(a) Projets pilotes de services de garde	10.8	1.4	0.0	0.2	0.0	2.0
(b) Améliorer les moyens des ONG	3.8	0.8	0.4	0.6	0.8	1.0
TOTAL	14.6	2.2	0.4	0.8	0.8	3.0
7 – INDUSTRIE CANADA						
(a) Sensibilisation, service d'information et de consultation	8.0	1.0	0.9	1.5	0.917	1.915
(b) Stages de formation	2.0	n/a	n/a	n/a	0.216	0.924
(c) Projets pilotes (téléapprentissage/téléformation)	10.0	1.0	0.1	2.0	2.551	2.349
(d) Franccommunautés virtuelles	13.0	1.0	0.4	2.0	2.4	0.6
(e) Réseau canadien des industries de la langue	5.0	1.0	0.7	1.0	1.0	1.3
(f) Mise en marché et image de marque	5.0	1.0	0.6	1.0	0.9	1.3
(g) Centre de recherche sur les technologies langagières	10.0	2.0	0.7	2.0	1.7	2.2
TOTAL	53.0	7.0	3.4	9.5	9.684	10.588
8 – JUSTICE CANADA						
(a) Cadre d'imputabilité et de coordination	2.5	0.5	0.1	0.5	0.045	0.5
(b) Obligations légales	27.0	2.0	1.4	4.0	3.7	6.0
(c) Accès à la justice	18.5	4.0	1.7	3.5	3.0	3.5
TOTAL	48.0	6.5	3.2	8.0	6.7	10
9 – CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA						
(a) Recrutement et intégration des immigrants	9.0	1.5	1.3	1.5	1.5	2.0
TOTAL (Millions)	787.4	67.6	55.8	133.6	131.7	202.7

*Le Fonds d'habilitation des communautés de langue officielle minoritaire s'est greffé au Plan d'action en mars 2005 et est doté de 12 millions de dollars par année pour trois ans.